



HAL
open science

Les familles tamoules sri lankaises et l'école en France : des projets différenciés d'ascension sociale

Laurence Blin

► **To cite this version:**

Laurence Blin. Les familles tamoules sri lankaises et l'école en France : des projets différenciés d'ascension sociale. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03519643

HAL Id: dumas-03519643

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03519643v1>

Submitted on 10 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation
des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, Suresnes

Les familles tamoules sri lankaises et l'école en France : Des projets différenciés d'ascension sociale.

BLIN Laurence

Diplôme universitaire (DU) : Éducation, migration et minorités (EDUMIM)

Mémoire réalisé sous la direction d'Isabelle RIGONI et Murielle MARNET

Année universitaire 2020-2021

Table des matières

Introduction :	5
Méthodologie :	9
Première Partie : Diversité des positions prémigratoires des Tamouls de Jaffna dans le cadre historique commun d'un mouvement de leur minorisation.	11
Préambule :	11
Chapitre 1 : Les migrants sri lankais vivant en France sont majoritairement des Tamouls de Jaffna.....	12
Chapitre 2 : La minorisation des Tamouls de Jaffna par l'Etat sri lankais à l'origine de leur migration à partir de la fin du XX ^e siècle.....	14
Chapitre 3 : La société jaffnaise au prisme des discriminations de castes et de genre.....	18
I. Système et réalité de castes.....	18
II. Discriminations de genre	27
Deuxième Partie : Comment les différences sociales deviennent des inégalités scolaires dans la société d'immigration.	31
Chapitre 1 : Affaiblissement des réseaux de solidarité liés au travail salarié, statut administratif lié au séjour et conditions matérielles de vie.....	31
I. Des déclassements professionnels différenciés selon les périodes historiques.	31
II. Différences de statut dans la société d'immigration, conditions de vie concrètes et formation des inégalités scolaires.	39
Chapitre 2 : Politisation de l'exil et transformations des positions prémigratoires dans la société d'accueil.	46
I. Transformations de statut des femmes tamoules et inégalités scolaires.	47
II. Différences de castes et des inégalités scolaires atténuées par la politisation de l'exil.....	54
Conclusion :	62
Bibliographie :	64

Introduction :

Depuis le mois de février 2017, je coordonne le Projet de Réussite Educative (P.R.E) de La Courneuve. Il s'agit d'un dispositif de la politique de la ville destiné à accompagner les élèves en difficulté¹. Nos locaux ont été transférés en août 2018 dans le quartier des routes qui rayonne autour de la station de métro « La Courneuve- 8 mai 1945 », terminus de la ligne 7 du métro. Ce quartier offre une forte visibilité de la présence des tamouls sri lankais dans la ville : de nombreux commerces portent une enseigne libellée en langue tamoule, des annonces de décès en langue tamoule sont également régulièrement affichées sur les murs du quartier. Enfin, deux temples hindous sont érigés sur l'une des avenues qui aboutit à la place du 8 mai 1945.

Le géographe Anthony GOREAU-PONCEAUD, auteur d'une thèse sur la diaspora tamoule en Ile-de-France, présente la ville de La Courneuve comme un des lieux de concentration résidentielle des tamouls sri lankais vivant en France ².

Même si les chiffres des recensements de population effectués par l'INSEE montrent une faible part de la population de nationalité sri lankaise (2,6%), on observe une dynamique récente de cette immigration, avec un doublement du nombre de personnes de nationalité sri lankaise habitant la ville entre 2007 et 2012, passant de 614 à 1.236 habitants de La Courneuve³.

Cela s'inscrit dans un mouvement plus global, « *dans un contexte général de hausse de la part d'étrangers dans la population totale du département (de la Seine-Saint-Denis) entre 2006 et 2011, la concentration spatiale des populations étrangères se renforce dans les territoires où les populations étrangères étaient déjà les plus fortes.* »⁴, portant la population de nationalité étrangère à 36% de la population totale de la Courneuve. Mais cela est particulièrement vrai pour les Sri Lankais. En effet, alors que « *l'indice de ségrégation des immigrés baisse pour la plupart des origines (...)* » on note « *qu'il s'accroît pour les personnes originaires (...) du Sri Lanka* ».⁵

Les données statistiques semblent donc confirmer le visible, en l'occurrence une forte concentration de personnes de la même nationalité vivant dans un espace bien circonscrit. Une publication du conseil départemental de 2016 souligne que « *44% des étrangers de nationalité sri lankaise vivant en Seine-Saint-Denis en 2011 habitent*

¹ Article 128 de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.

² Goreau-Ponceaud Anthony, *La diaspora tamoule : trajectoires spatio-temporelles et inscriptions territoriales en Île-de-France*, Thèse dirigée par Pierre Singaravelou, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2008.

³ Données des différents recensements transmises par le chargé de mission recensement de la population de l'Observatoire des données locales de la ville de La Courneuve

⁴ Seine-Saint-Denis Le Département (2016), Ibid, p 15

⁵ Boussad N, Couleaud N, Sagot M, Une population immigrée aujourd'hui plus répartie sur le territoire régional, (2017), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3136640>

dans 5 villes (Blanc Mesnil, Bobigny, Le Bourget, Drancy, La Courneuve). (Alors que) ces villes représentent 14% de la population totale du département. »⁶

Dans ce contexte de visibilité dans l'espace public et « *d'augmentation des chiffres* », un sentiment d'étrangeté émerge. Tant dans la documentation officielle que dans le discours de certains professionnels.

On peut lire dans le document du conseil départemental susmentionné que la population sri lankaise est « *une composante peu connue de la population étrangère départementale* »⁷. Le mot « tamoul » n'est pas cité dans le document alors que la majorité des Sri Lankais vivant en France sont tamouls. C'est-à-dire qu'ils appartiennent à une minorité culturelle de langue tamoule et ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble de la population sri-lankaise. La prise en compte du seul critère de la nationalité dans les statistiques officielles ne permet pas de faire émerger cette réalité.

Pourtant, c'est un élément essentiel dans la compréhension de ce phénomène migratoire, dont la dimension politique est centrale. En effet, « *dans les années 1970, de nombreux membres de la communauté tamoule ont préféré quitter leur île pour fuir la guerre opposant l'État sri lankais aux séparatistes du mouvement des Tigres de l'Eelam tamoul (LTTE). La France, et surtout Paris, deviennent dès les années 1980, l'une des principales destinations où ces exilés trouvent refuges.* »⁸

Cette méconnaissance ou cette étrangeté transparaît également chez certains personnels éducatifs ou médico sociaux. On peut entendre dans des réunions professionnelles : « *ces gens-là ont un esprit grégaire, ils restent entre eux, ils vont dans les mêmes écoles* », « *avec les tamouls on n'arrive pas à entrer dans le dur* ». Ce que beaucoup de professionnels nomment « *la barrière de la langue* » et le « *communautarisme* » sont au cœur des préoccupations des enseignants. Les remarques suivantes sont quasi systématiquement mentionnées par ces professionnels sur les fiches servant à l'orientation des enfants vers notre dispositif : « *enfant ne sortant pas de sa communauté, a besoin d'un bain de langage, ne parle pas français à la maison* »⁹.

Pourtant, quelques observations de terrain entrent en contradiction avec ces discours et positionnements. J'habite, je travaille et je participe à la vie citoyenne de la Seine-Saint-Denis depuis le mois de septembre 1991 où j'y ai posé mes valises. Par mon engagement d'élue, de représentante des parents d'élèves mais aussi par la fréquentation des amis de mes fils, j'ai côtoyé des familles tamoules qui n'étaient pas à l'image des réflexions professionnelles que j'ai citées plus haut.

La première fois que j'ai demandé à mon fils aîné quelle était la langue que parlaient les parents d'un de ses camarades d'école tamoul, c'est parce qu'il avait été invité chez lui par ce camarade à son anniversaire. Mon fils avait alors répondu, ébahi, du haut de ses 8 ans : « *mais enfin, Tamoul, maman* ». Pour lui, cela n'avait rien

⁶ Seine-Saint-Denis Le Département (2016), Ibid, p 21

⁷ Seine-Saint-Denis Le Département (2016), Ibid, p 11

⁸ Madavan Delon, « Réfugiés tamouls sri lankais : guerre, migration et intégration », *Migrations Société*, 5 (161), 2015, p105-120

⁹ Extrait de fiches d'orientation adressées au Projet de Réussite Educative de La Courneuve

d'étrange, nous étions en 2011. Nous avons perdu de vue ce camarade de classe, car tous les enfants de la famille ont été scolarisés dans un collège privé catholique à l'issue du CM2. Mais j'ai appris à l'occasion de la présente recherche qu'il entre cette année en première année de licence de mathématiques après avoir réussi brillamment son baccalauréat. J'ai aussi accompagné pour un bout de chemin une femme tamoule qui venait de vivre une épreuve familiale douloureuse. Elle a toujours montré et montre encore une grande volonté pour sortir de ses difficultés. Elle fournissait des efforts importants et visibles pour communiquer avec moi en français. Habitant dans un logement dégradé, travaillant à temps partiel dans un supermarché, ses enfants ont eu le bac, et deux d'entre eux sont en cours d'étude dans l'enseignement supérieur. Enfin, un autre exemple, celui d'un monsieur tamoul sri lankais qui a demandé expressément à figurer sur la liste des représentants des parents d'élèves au collège. Lors du déroulement du scrutin, nous échangeons avec une professeure qui lui faisait l'éloge des résultats scolaires et du comportement de son fils. Ce monsieur qui exerce le métier de caissier ici, était professeur de philosophie au Sri Lanka.

Loin de moi l'idée de décrire une situation idyllique et de tirer des généralités de ces trois expériences personnelles. Comme je l'ai écrit plus haut, j'accompagne des enfants en difficulté, et parmi eux, il y a des enfants tamouls sri lankais. Mais force est de constater que tous les enfants tamouls ne sont pas en échec et que tous les enfants tamouls ne sont pas en réussite. Ils ne réussissent donc pas à l'école de manière uniforme. Il s'agira donc ici de tenter de comprendre les différents éléments constitutifs de cette diversité de réussite scolaire.

La mise à jour de la diversité de réussite scolaire des enfants d'immigrés à l'école est relativement récente. Dans son livre publié en 2018, le chercheur en sciences sociales et statisticien Mathieu ICHOU a mis en cause une vision normative et homogénéisante de la catégorie « enfants d'immigrés » en montrant d'abord que la catégorie « immigrés » construite par les statistiques officielles cache la diversité des positions sociales prémigratoires de ceux-ci. Dans les exemples précités, on trouve un père de famille qui était professeur de philosophie et une mère qui a arrêté l'école à 16 ans. Il est donc fort probable qu'ils n'influenceront pas de la même manière la scolarité de leurs enfants en France. Cependant, si la position sociale prémigratoire des parents joue un rôle essentiel dans le parcours scolaire des enfants en France, elle n'est pas un élément isolé qui influe à lui seul ce parcours.

Mathieu ICHOU montre également que l'une des caractéristiques primordiales de l'immigration est la discontinuité entre le statut social occupé dans la société d'origine et celui occupé dans la société d'accueil, qui se traduit le plus souvent par un déclassement social¹⁰. Dans cette perspective, certains ont expliqué que « l'échec massif » des enfants d'immigrés s'expliquait par la catégorie sociale à laquelle appartiennent leurs parents dans la société d'accueil. Ainsi, « *si les enfants étrangers sont en échec dans notre système scolaire, cela tient avant tout, non pas à leur qualité d'étrangers, mais à leur qualité de fils d'ouvriers* »¹¹. Cette approche donne une place

¹⁰ OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, (partie II), adéquation entre formation et emploi ? : un défi pour les immigrés et les pays d'accueil, 2007

¹¹ Boulot, S., Boyzon-Fradet, D., (1984). « L'échec scolaire des enfants de travailleurs immigrés (un problème mal posé) », *Les temps moderne*, n° 452-454, p. 1902-1914. Cité par Ichou Mathieu, *Les enfants d'immigrés à l'école. Inégalités scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur*. Paris, Presses Universitaires de France, 2018, p. 23.

essentielle à « *l'influence des propriétés sociales des parents sur la scolarité de leurs enfants.* »¹² Elle a le mérite d'éviter l'écueil d'une approche normative assimilationniste qui fait porter aux parents la responsabilité de cet échec en raison de leur mauvaise volonté à « s'intégrer », c'est-à-dire à adopter les normes culturelles de la société d'accueil. Cependant, elle ne permet pas « *de comprendre pourquoi des individus placés dans des conditions structurelles similaires dans la société d'immigration ont des trajectoires différentes.* »¹³. La position sociale occupée dans la société d'accueil ne suffit donc pas non plus à expliquer à elle seule la diversité des parcours de ces enfants. Le sociologue de la socialisation Bernard LAHIRE s'est également intéressé dans ces travaux à la question de la diversité des parcours d'individus appartenant à une catégorie sociale identique¹⁴.

Il montre que pour comprendre cette diversité, il faut s'intéresser aux conditions concrètes de formation des inégalités scolaires, dans des sociétés différenciées comme les nôtres « *où les conditions socio-historiques de l'existence d'un monopole éducatif ne sont pas réunies.* »¹⁵. La socialisation est définie ici comme l'ensemble des processus d'intériorisation de l'espace social. Ces processus prennent la forme des expériences sociales concrètes mais aussi diverses, que fait chaque individu dans les divers univers sociaux qu'il fréquente. Pour LAHIRE, ils s'apparentent à « des opérations de plissements ». « *Le « dedans » ou l'intérieur (l'individualité, les catégories de jugement, les goûts que nous ressentons comme personnels...) et le « dehors » ou l'extérieur (les structures historiques et sociales) ne s'opposent ainsi pas plus que ne s'opposent une feuille froissée et la même dépliée.* »¹⁶.

C'est la diversité des expériences sociales qui façonnent donc l'individu. Chaque membre d'une catégorie sociale définie, n'est pas le clone d'un autre membre de cette même catégorie sociale. Cela ne signifie pas qu'il n'existe pas des déterminismes sociaux, mais que « *le déterminisme sociologique n'est jamais aussi univoque que le déterminisme physique ou chimique. Le comportement d'un acteur est bien sûr totalement déterminé socialement, mais il est impossible de pronostiquer aussi facilement que dans le cas de l'expérience chimique l'apparition de ce comportement. Cela tient à la complexité sociale d'une situation (jamais réductible par le sociologue à une série de paramètres).* »¹⁷.

Comme nous venons de le voir « *la famille n'occupe pas tout le terrain de la socialisation enfantine* », « *elle est souvent concurrencées, dans nos sociétés différenciées par d'autres institutions ou d'autres groupes sociaux* »¹⁸. C'est pourquoi les inégalités scolaires sont coproduites par les différentes instances de socialisation, au premier rang desquels, l'école. Mais la famille « *a encore de nos jours une place centrale* »¹⁹. « *Le fait que la socialisation familiale soit à la fois précoce, intense,*

¹² Ichou Mathieu, *Les enfants d'immigrés à l'école. Inégalités scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur.* Paris, Presses Universitaires de France, 2018, p. 23.

¹³ Ichou Mathieu, *Ibid* p. 23.

¹⁴ Lahire Bernard, *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action.* Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2017.

¹⁵ Lahire Bernard, *Ibid*, pp 37-50

¹⁶ Darmon Muriel, *La socialisation*, Malakoff, Armand Colin, p. 25.

¹⁷ Lahire Bernard, *Ibid*, p 97.

¹⁸ Lahire Bernard (sous la direction de), *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants.* Paris, Editions du Seuil, 2019, p 31.

¹⁹ Lahire Bernard (sous la direction de), *Ibid*, p 31

durable et, pendant un temps au moins, sans concurrence ni comparaison, explique donc l'étendue et la force de son influence sur les comportements ultérieurs (...). »²⁰

C'est pour cette raison, mais aussi pour tenter de dépasser le postulat d'étrangeté des familles tamoules sri lankaises et en raison des contraintes de temps, que nous prenons ici le parti de s'intéresser exclusivement à leur point de vue.

Méthodologie :

Notre analyse s'appuie sur des entretiens réalisés auprès de 9 personnes : à savoir deux pères, trois mères, un collégien, un lycéen, une jeune femme désormais en activité professionnelle et une thérapeute d'origine tamoule du Sri Lanka. J'avais pour ambition de recueillir la parole de six familles, à savoir à chaque fois au moins l'un des deux parents et l'un des enfants de la famille. Mais le contexte sanitaire et les délais impartis ne m'ont pas permis d'atteindre cet objectif. En effet, la préexistence d'un lien d'au moins plusieurs mois avec les interviewés est apparue comme une condition nécessaire à la concrétisation des entretiens. Trois pistes avaient été engagées qui n'ont pu aboutir. Pour diverses raisons, « *faire parler les Tamouls de leur vécu est très difficile* »²¹, car la guerre et ses horreurs est à l'origine de nombreux traumatismes. La traductrice d'une des personnes interviewées me déclarera à propos de sa vie au Sri Lanka : « *Au bled, elle n'a pas eu de soucis, à part la guerre. Sinon, elle n'a pas eu de soucis* ».²² La culture de la clandestinité existe aussi, ainsi l'un des interviewé venu accompagné de ses collègues, me dira en repartant dans un sourire : « *je suis venu avec mes gardes du corps* »²³. C'est peut-être pour ces raisons qu'il n'a pas été possible de concrétiser tous les contacts pris par des entretiens. Mais fort heureusement, les entretiens ont été très riches. C'est l'analyse de leur retranscription intégrale qui structure le plan du présent mémoire.

Par ailleurs, mon immersion professionnelle dans le quartier des quatre routes m'a permis de réaliser de multiples observations qui se sont également avérées précieuses pour les analyses développées ici.

Enfin, les immigrés tamouls sri lankais n'ont pas fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'enquête *Trajectoire et Origine* qui fait référence concernant l'étude de la diversité des populations en France et qui a été publiée par l'INED en 2015²⁴. Il a donc été décidé d'utiliser les registres d'état civil de la commune de La Courneuve afin de dégager quelques éléments statistiques qui pouvaient être utiles pour la présente recherche. La consultation des registres de mariage a été privilégiée car ils contenaient plus d'informations que les registres des naissances ou des décès. Des statistiques ont été établies à partir des mariages pour lesquels un conjoint au moins était né au Sri Lanka sur la période allant de 1988 à 2019, soit un échantillon de 451 personnes

²⁰ Lahire Bernard (sous la direction de), *Ibid*, p 32

²¹ Mantovan Giacomo, « Faire parler » : Réflexions autour de l'écriture des récits de vie pour la demande d'asile des Tamouls sri lankais », in Delon Madavan, Gaëlle Dequirez, Éric Meyer, *Les communautés tamoules et le conflit sri lankais*, Paris L'Harmattan, 2011 p.183-212.

²² Entretien avec madame R, 05 juin 2021.

²³ Entretien avec C, non retranscrit, refus d'enregistrement, novembre 2020.

²⁴ Trajectoires et origine- Enquête sur la diversité des populations en France, Ined, Paris 2015

nées au Sri Lanka. Si la période débute en 1988, c'est parce que les registres ne mentionnent aucun mariage impliquant une personne née au Sri Lanka avant durant la décennie 80. Aucun mariage unissant deux conjoints de même sexe n'a été célébré.

Pour identifier les éléments constitutifs de la diversité des parcours scolaires des enfants de familles tamoules du Sri Lanka, et compte tenu à la fois des éléments théoriques avancés plus haut et de l'analyse des entretiens réalisés, la présente recherche s'articulera en deux parties.

La première partie s'intéressera à la diversité des positions sociales des parents dans le cadre historique commun d'un mouvement de minorisation des Tamouls sri lankais.

La deuxième partie, étudiera comment ces positions et expériences prémigratoires mêlées aux positions et expériences sociales de la société d'immigration transforment des différences sociales en inégalités scolaires (LAHIRE, 2019).

Première partie : Diversité des positions prémigratoires des Tamouls de Jaffna dans le cadre historique commun d'un mouvement de leur minorisation.

Abdelmalek SAYAD a mis en évidence les limites d'une étude qui effacerait les conditions d'origine des émigrés en ces termes : « *Toute étude des phénomènes migratoires qui néglige les conditions d'origine des émigrés se condamne à ne donner du phénomène migratoire qu'une vue à la fois partielle et ethnocentrique, (...), comme si son existence commençait au moment où il arrive en France, (...)* »²⁵.

Afin d'éviter les écueils pointés par SAYAD, il est apparu important de chercher à connaître les conditions d'origine des émigrés que sont les parents. Un seul des enfants interrogés étant né au Sri Lanka et ne nous ayant que peu parlé de son pays d'origine, nous nous en tiendrons à analyser les discours des parents.

Pour saisir le sens de leurs propos, il apparaît nécessaire en préambule à cette première partie de faire une présentation générale de l'histoire du Sri Lanka.

Préambule :

Le Sri Lanka est une île située au sud de l'Inde. Elle a une superficie « *relativement réduite (65 610 km², à peu près la surface du Benelux)* » et sa population était estimée à environ 22 millions d'habitants en 2020²⁶. Par sa situation géographique, ses structures sociales, son patrimoine historique et ses problèmes économiques, le Sri Lanka s'inscrit dans le monde indien. Mais son histoire a donné naissance à une société complexe. Entre le III^e siècle avant J.-C et le XV^e siècle après J.-C se tisse la trame de l'histoire politique et religieuse du pays (MEYER, 1994). L'île est peuplée par des immigrants venus d'Inde. Le premier royaume par est fondé par un groupe nord-indien en 377 avant J.-C. Il s'appuie sur l'étroite collaboration d'une monarchie et de l'Église bouddhique et impose sa langue : le cinghalais. À partir de 1215 après J.-C émerge un royaume de culture et de langue tamoule dans le nord de l'île fondé par des immigrants venant du sud l'Inde. Au moment de l'arrivée des Portugais, en 1505 deux royaumes cinghalais côtoient un royaume tamoul à Jaffna.

À partir du XVI^e siècle, le pays connaît quatre cent cinquante ans de domination étrangère, avec par ordre chronologique les colonisations portugaise (1505-1658), hollandaise (1658-1802) et britannique (1802-1948). Ceylan reprendra son nom précolonial du Sri Lanka en 1972.

Ainsi, si on prend en compte le seul critère de la nationalité pour analyser l'immigration sri lankaise en France, on passe à côté de l'essentiel, à savoir que la grande majorité des Sri Lankais vivant dans notre pays sont des Tamouls de Jaffna

²⁵ SAYAD A., (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, collection Liber, p 56, cité par GOREAU-PONCEAU (2008).

²⁶ Osmund Bopearachchi, Delon Madavan, Éric Meyer, Édith Parlier-Renault, « Sri Lanka », *Encyclopaedia Universalis* [en ligne], consulté le 10 septembre 2021. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/sri-lanka/>

qui ont fui le conflit qui a opposé l'Etat sri lankais aux indépendantistes du mouvement des Tigres de l'Eelam Tamoul (LTTE) de 1983 à 2009 (Chapitre 1). En effet, le mouvement d'émigration massive des Tamouls de Jaffna à partir de la fin du XX^e siècle résulte de leur minorisation par l'Etat sri lankais dirigé par les nationalistes cinghalais (Chapitre 2). Cette minorisation est marquée par des discriminations linguistiques et religieuses, qui vont se cumuler avec les discriminations déjà présentes dans la société jaffnaise (Chapitre 3).

Chapitre 1 : Les migrants sri lankais vivant en France sont majoritairement des Tamouls de Jaffna.

« Le conflit intercommunautaire au Sri Lanka, qui aurait probablement fait une centaine de milliers de victimes, a été à l'origine d'une importante émigration politique. En effet, depuis le début de la dégradation de la situation politique dans les années 1970, de nombreux membres de la communauté tamoule ont préféré quitter leur île pour fuir la guerre opposant l'État sri lankais aux séparatistes du mouvement des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE). La France, et surtout Paris, deviennent, dès les années 1980, (...) » l'une des principales destinations « où ces exilés cherchent refuge. La reconnaissance, après quelques années d'hésitation, de leur qualité de réfugié par l'Office français de protection des réfugiés (O.F.P.R.A) a permis l'installation durable des Tamouls sri lankais en France. »²⁷

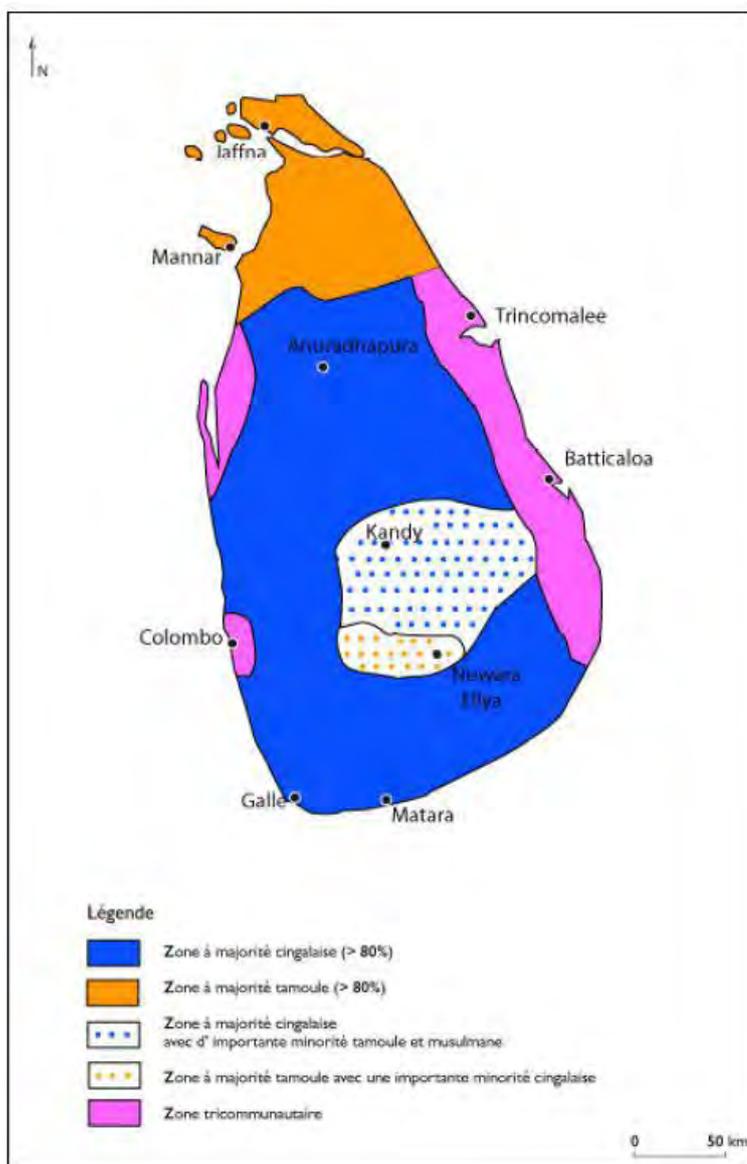
Les différentes communautés sont réparties géographiquement au Sri Lanka. Les Tamouls sri lankais résident essentiellement dans la Province Nord du pays et dans la capitale, Colombo. Dans cette Province, la concentration des Tamouls est la plus grande dans le district de Jaffna. Le recensement effectué par les autorités sri lankaises en 2011²⁸ montre que sur les 567 229 personnes habitants dans ce district, 560 905 entrent dans la catégorie « Tamouls sri lankais » (98,8%), 3 550 (0,6%) dans la catégorie « Tamouls indiens », 1 874 (0,3%) dans la catégorie « Musulmans », 746 (0,1%) dans la catégorie « Cinghalais » et 154 (0,03%) dans la catégorie « Autres ».

Les statistiques établies à partir du registre des mariages de la ville de La Courneuve montrent que l'écrasante majorité des conjoints (85,15%) est née dans la Province du Nord du Sri Lanka, et plus particulièrement dans le district de Jaffna (79%). 68% des parents des hommes et 63,9% des parents des femmes étaient domiciliés dans le district de Jaffna au moment où a eu lieu le mariage.

²⁷ Madavan Delon, « RÉFUGIÉS TAMOULS SRI LANKAIS : GUERRE, MIGRATION ET INTÉGRATION », *Migrations Société*, 5 (161), 2015, page 111.

²⁸ Enumeration of vital events, 2011, Northern Province Sri Lanka, Department of Census and statistics, Ministry of Finance and Planning. Consulté le 19/09/2021. URL : http://www.statistics.gov.lk/PopHouSat/VitalStatistics/EVE2011_FinalReport.pdf

Carte 1 : Répartition des communautés au Sri Lanka²⁹



Si la catégorisation communautaire utilisée par l'État sri lankais fait apparaître une écrasante majorité tamoule dans le district de Jaffna, elle montre aussi qu'il existe deux catégories de Tamouls au Sri Lanka. La carte ci-dessus fait apparaître une zone à majorité tamoule dans les provinces du Nord et Nord-Est du Sri Lanka. Elle montre également une zone en pointillés à majorité cinghalaise avec d'importantes minorités tamoules et inversement une zone à majorité tamoule avec une importante minorité cinghalaise. Dans le Nord et l'Est la majorité tamoule est composée des Tamouls du

²⁹ Madavan Delon, « Déségrégation socioreligieuse d'une ville dans l'immédiat après-guerre », *Carnets de géographes* [En ligne], 2 | 2011, mis en ligne le 02 mars 2011, consulté le 12 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/2690> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.2690>

Sri Lanka dits Tamouls autochtones ou Tamouls de Jaffna³⁰. « *Le second groupe est constitué par les Tamouls d'origine indienne. Ces derniers ont été recrutés (...) dans les années 1830-1840 pour travailler dans les hautes terres du Sri Lanka. (...), et vivent généralement dans les montagnes du centre, et principalement dans la province du centre.* »³¹ Les Britanniques ont favorisé cette immigration indienne au XIX^e et XX^e siècles car ils avaient besoin de main d'œuvre dans les plantations de café et de thé. Ces Tamouls sont considérés comme une communauté distincte des Tamouls sri lankais qui sont les descendants des Tamouls du sud de l'Inde qui ont migré au Sri Lanka à partir du XIII^e siècle.

Cette carte fait également apparaître que la Province du Nord du Sri Lanka où se situe la péninsule de Jaffna est la seule zone du pays à majorité tamoule. Mais le caractère minoritaire des Tamouls sri lankais dans leur société d'origine n'est pas seulement géographique ou démographique, il revêt également un caractère politique à partir de l'accession au pouvoir des nationalistes cinghalais, surtout à partir de 1956, qui sera à l'origine de la migration d'un nombre important de Tamouls de Jaffna à partir de la fin du XX^e siècle.

Chapitre 2 : La minorisation des Tamouls de Jaffna par l'Etat sri lankais à l'origine de leur migration à partir de la fin du XX^e siècle.

Avant l'indépendance octroyée par la couronne Britannique en 1948, la puissance coloniale a entretenu et utilisé les rivalités entre Tamouls et Cinghalais pour contrer les aspirations anticoloniales.

Au cours du XIX^e siècle, les Britanniques marquent profondément de leur empreinte la société sri lankaise en établissant une classification ethnique de sa population. Un recensement décennal est institué à cet effet à partir de 1871. Il s'appuie sur des critères linguistique et religieux. La structure sociale de la société sri lankaise précoloniale est basée sur un système de hiérarchie des castes et l'appartenance à un groupe linguistique ou religieux y est secondaire. Mais selon la lecture essentialiste que les Britanniques firent de leur classification ethnique et qu'ils imposèrent à la population : les hindouistes étaient tamouls et les bouddhistes étaient cinghalais. En revanche, tous les Tamouls n'étaient pas hindouistes et tous les cinghalais n'étaient pas bouddhistes. Les conversions ayant créé des catégories de singhalais chrétiens et de Tamouls chrétiens qui avaient les faveurs du pouvoir colonial.³² L'autorité coloniale confère quelques pouvoirs aux « ceylanais instruits » (c'est-à-dire anglicisés) et les répartit sur des bases ethniques. En 1931, en réponse aux mouvements sociaux et à la montée de l'anticolonialisme, les Britanniques accordent le suffrage universel masculin et féminin aux Sri Lankais en instaurant une représentation sur des bases territoriales et non plus ethniques. Ce faisant, ils installent un personnel politique qui reste sous leur contrôle bien après l'indépendance.

³⁰ Goreau-Ponceaud Anthony, *La dispora tamoule : trajectoires spatio-temporelles et inscriptions territoriales en Île-de-France*, Thèse dirigée par Pierre Singaravelou, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2008. p 34

³¹ Goreau-Ponceaud Anthony, *Ibid*, p 34

³² Meyer Éric, *Religions et politique à Sri Lanka à l'ère post-coloniale in Politique et Religions en Asie du Sud Est. Le sécularisme dans tous ses états*. Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2012, p.137-160.

« Peu avant 1956 apparaît un mouvement de décolonisation culturelle à retardement dirigé contre la prédominance de l'élite anglophone (...). Dans la fonction publique, les anglophones jouissent d'un traitement de faveur, et les Tamouls formés dans les excellentes écoles de Jaffna y sont nombreux. (...) »³³ Ils « figurent en surnombre dans les services gouvernementaux et autres emplois administratifs. »³⁴ Dans la course au pouvoir, les partis cinghalais entretiennent et exploitent « l'hostilité à l'encontre des Tamouls »³⁵. En 1956, la majorité cinghalaise soumet un projet de loi au parlement visant à faire du cinghalais « la seule langue administrative de tout le pays. (...) »³⁶. Le cinghalais devient la langue officielle et à partir de cette date, le gouvernement mène une politique de « cinghalisation » de l'administration³⁷.

« Manipulée par certains politiciens les tensions intercommunautaires dégénèrent en émeutes en 1956, puis en 1958, sans que le pouvoir, paralysé par l'influence en son sein des extrémistes cinghalais, parvienne à les arrêter à temps. »³⁸ A la fin de l'année 1959, le premier ministre est assassiné « par un fanatique de son propre bord »³⁹. « Sa veuve gagne les élections de 1960, (...) et favorise la diffusion du bouddhisme dans les écoles en y nommant de très nombreux moines comme enseignants. (...). Elle perd les élections en 1965 (...) et gagne celles de 1970 avec l'appui d'une jeunesse révolutionnaire dont elle brise la révolte en avril 1971. C'est dans ce contexte de retour à l'ordre que son gouvernement entreprend en 1972 de changer la Constitution et de proclamer la république démocratique socialiste du Sri Lanka, (...) »⁴⁰ Cette constitution qui accorde une place privilégiée à la langue cinghalaise et à la religion bouddhiste finit de dresser les Tamouls contre l'Etat central.

Face à l'impuissance des députés tamouls à défendre les intérêts de leur communauté de nombreux groupes militants armés naissent. « La même année, trente jeunes hommes forment les Tamil New Tigers. En 1976, le parti séparatiste Tamil United Liberation Front ou T.U.L.F. (fusion du F.P. et du Tamil Congress) revendique un État indépendant et laïque, l'Eelam, alors que les Tamil New Tigers deviennent les Liberation Tigers of Tamil Eelam (Tigres de libération de l'Eelam

³³Meyer Éric, *Ceylan. Sri Lanka*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Ques-Sais-Je ?, 1994, p 63

³⁴ Hugh-Jones Stephen, « Ceylan, Une démocratie parlementaire en voie de disparition ? », *Le Monde Diplomatique* [en ligne], Mars 1965, consulté le 12 septembre 2021. URL : https://www.monde-diplomatique.fr/1965/03/HUGH_JONES/26532

³⁵ Hugh-Jones Stephen, *Ibid*

³⁶ Hugh-Jones Stephen, *Ibid*

³⁷ Meyer Éric Paul, « Sri Lanka, Aux racines du drame », *Le Monde Diplomatique* [en ligne], Novembre 1983, consulté le 12 septembre 2021. URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/1983/11/MEYER/37651>

³⁸ Osmund Boppearachchi, Delon Madavan, Éric Meyer, Édith Parlier-Renault, « Sri Lanka », *Encyclopaedia Universalis* [en ligne], consulté le 10 septembre 2021. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/sri-lanka/>

³⁹ Osmund Boppearachchi, Delon Madavan, Éric Meyer, Édith Parlier-Renault, « Sri Lanka », *Encyclopaedia Universalis* [en ligne], consulté le 10 septembre 2021. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/sri-lanka/>

⁴⁰ Meyer Éric, *Religions et politique à Sri Lanka à l'ère post-coloniale* in *Politique et Religions en Asie du Sud Est. Le sécularisme dans tous ses états*. Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2012, p.137-160.

tamoul, L.T.T.E.) et commencent à utiliser la violence pour atteindre ce même objectif. »⁴¹

À partir de 1983, c'est l'escalade de la violence et le début de la guerre civile qui ne prendra fin qu'en 2009 avec la défaite militaire du LTTE face à l'armée sri-lankaise.

Dans ce contexte historique, nous avons identifié trois motifs différents de migrations dans l'analyse des entretiens réalisés. Avant le début du conflit armé proprement dit, à la fin des années 1970, les jeunes-hommes de la bourgeoisie jaffnaise migrent pour poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. Monsieur D, arrivé en France en 1978, témoigne en ce sens :

Entretien avec monsieur D- 11/12/2020 :

« **LB :** Du coup, vous vouliez être avocat, vous n'avez pas pu à cause de la guerre ?

Monsieur D : Là-bas, au Sri Lanka, parce que j'ai passé mon Bac, mention bien. Mais là-bas le problème entre Tamouls et Cinghalais, je ne sais pas si vous en avez entendu parler. Là-bas c'est beaucoup de Tamouls qui sont bons, biens, intelligents. Les Cinghalais, moins. Et le gouvernement, ils ne sont pas d'accord. Eux, ils voulaient pousser leur peuple à eux et tirer les Tamouls vers le bas.

LB : C'était interdit d'aller à l'Université ?

Monsieur D Si, vous pouviez y aller. Mais il y avait une inégalité d'accès. Il me manquait un point, j'ai délogé. Mais un autre il lui manquait 3 points, et c'était bon. Mais ce n'est pas un Tamoul, c'est un cinghalais. Mais nous on a commencé à poser des questions. Le problème ça vient de là. Nous les étudiants, on s'est groupé, on a parlé entre nous. Regarde, toi tu as un point, un point et demi de moins, ils ne veulent pas te donner la place pour rentrer dans les classes, mais l'autre il manque 3 ou 4 points, pourquoi il a la place ? C'est quoi ça ? C'est raciste. Ils ne voulaient pas que nous, on ait les places. On a commencé, commencé, commencé, après moi j'ai dit non, ce n'est pas la peine. »

Monsieur D est représentatif de la première vague d'immigration tamoule sri lankaise en France. Il s'agit pour l'essentiel de membres de la caste dominante des Vellalars partis pour étudier en Angleterre et que la politique de fermeture des frontières de Margaret Thatcher a arrêté en France. Cette vague migratoire s'inscrit dans la tradition de la bourgeoisie jaffnaise débutée au XIX^e siècle.

À ces premiers migrants, viennent s'ajouter à partir des années 1990, des membres réels ou supposés du LTTE dont beaucoup sont issus de la caste intermédiaire des pêcheurs (caste à laquelle appartenait le chef des Tigres Tamouls).

Madame M et son époux représentent ce deuxième mouvement migratoire :

⁴¹ Wickramasinghe Nira, « Tamoul Séparatisme, Sri Lanka », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 12 septembre 2021. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/separatisme-tamoul-sri-lanka/>

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

« **LB :** J'aimerais savoir à quelle époque vous êtes venue en France, et puis comment, et pourquoi aussi, je suis curieuse.

Madame M : C'est pour mon mari, il est arrivé ici en France parce que là-bas il a eu des problèmes dans la politique, c'est mon mari, il est venu ici. Moi j'étais déjà mariée, je suis venue avec le regroupement familial, on m'a donné un visa, je suis venue directement ici. Je suis arrivée le 14 juillet 1991. (...).

LB : Et votre mari, il est arrivé longtemps avant ?

Madame M : Non, mon mari il est arrivé en 1989. Lui aussi, il est arrivé en juillet. Le 07 juillet 1989. (...).

LB : Il est parti pour des raisons politiques ?

Madame M : Il y avait des problèmes politiques, là-bas. Les Tigres et les cinghalais, ce sont les problèmes politiques.

LB : Les deux ? Les Tigres, et les Cinghalais ?

Madame M : Les Cinghalais, toujours ils bagarrent (*Elle rit*), après mon mari, il a eu très peur, très, très, peur, il a déjà aidé le politique. Il n'est pas politique, il a aidé les Tigres, c'est ça, pour ça qu'il a eu peur, il a arrangé le bateau quelque chose, il a préparé le bateau pour..., les petits bateaux, il les préparait pour lui tout seul, il lui donnait comme ça, c'est pour ça il a eu peur, (...) après... il est venu directement ici, il avait eu très peur, c'est pour ça, il a été envoyé directement ici, parce que ils le cherchaient (...) ».

Enfin, le troisième vague migratoire concerne les migrants qui ont fui la fin du conflit armée, avant et après 2009, année de la fin de la guerre civile qui a vu la défaite militaire du LTTE face à l'armée sri lankaise.

Madame R et ses enfants représentent cette troisième vague migratoire.

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils aîné - 05/06/2021 :

« **LB :** Votre mari est venu avant vous ?

Traductrice de madame R : Il est arrivé en 2006, et eux en 2013.

LB : Il est parti à cause de la guerre ?

Traductrice de madame R : Oui.

LB : Et vous aviez rencontré des problèmes au niveau politique ?

Traductrice de madame R : Oui. En 2009, il y avait une grande guerre et eux ils ont été déplacés de la ville carrément. Son frère, il est mort, et son père, il a perdu son genou à cause..., et sa sœur, elle est morte aussi. »

On remarque à travers ces entretiens des différences de caste et de genre. Monsieur D, issu d'une caste supérieure est parti seul de son pays pour poursuivre ses études, Madame M et Madame R (toutes deux issues de castes plus basses dans la hiérarchie des castes) sont venues en France pour rejoindre leurs maris. Ces différences relèvent de principes de discriminations internes à la société jaffnaise.

Chapitre 3 : La société jaffnaise au prisme des discriminations de castes et de genre.

L'organisation de la société en castes est à l'origine d'expériences sociales de discrimination encore présentes dans la mémoire des parents qui ont témoigné. Mais ce n'est pas la seule. Les discriminations de genre sont aussi présentes tant dans les témoignages que dans les observations de terrain.

I. Système et réalité de castes.

Les indépendantistes tamouls du LTTE se « *sont déclarés ouvertement hostiles au système de castes et ont affirmé vouloir tout faire pour l'éradiquer. (...). Dans les zones sous son contrôle, le LTTE a aboli par autorité toute distinction de castes et en a fait un sujet tabou pour l'ensemble de la communauté tamoule de l'île. Le mouvement séparatiste a contribué, grâce à son autorité et à la peur qu'il a inspiré à la population, à faire disparaître les marques d'humiliations qui existaient encore dans les années 1980.* »⁴². Mais la « *fin du système de caste (discrimination, interdépendance socio-économique) ne doit pas pour autant masquer la persistance de la réalité de castes (...)* »⁴³ (endogamie de caste et solidarités de castes).

Avant le début du conflit armé, le poids du système hiérarchique des castes se traduit par des humiliations à l'égard des personnes appartenant aux « basses castes », par une ségrégation spatiale de l'espace urbain et par un traitement différencié des enfants à l'école.

1. Le système hiérarchique des castes avant la guerre.

a. Le système hiérarchique des castes et les humiliations subies par les membres des « basses castes ».

Avant la guerre, le « *système de castes est réputé particulièrement rigide dans la péninsule de Jaffna* ».⁴⁴ « *Le groupe qui domine la pyramide sociale de Jaffna, est celui des riziculteurs appelés Vellalars, qui tire son autorité de la possession de la terre. Les membres de cette communauté se considèrent comme les garants légitimes de l'existence de cette société hiérarchisée selon la pureté de tel ou tel groupe d'individus. Dans la hiérarchie des castes, on distingue trois groupes en dessous des Vellalars : les kudimai, les adimai et enfin les castes de pêcheurs. Les castes kudimai regroupaient celles des artisans et des employés de maisons des Vellalars qui constituaient traditionnellement une clientèle des Vellalars. C'est pourquoi elles disposaient de droits et de devoirs qui ne pouvaient être monnayés. A l'inverse, les castes adimai, qui regroupaient surtout les personnes qui vivaient du travail de la terre*

⁴² Madavan Delon, « Déségrégation socioreligieuse d'une ville dans l'immédiat après-guerre », *Carnets de géographes* [En ligne], 2 | 2011, mis en ligne le 02 mars 2011, consulté le 12 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/2690> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.2690>, page 3

⁴³ Madavan Delon, *Ibid*, page 20

⁴⁴ Madavan Delon, *Ibid*, page 10

ou d'activités considérées comme impures, étaient assimilées à des intouchables. Elles ont été maintenues dans leur condition d'infériorité par des humiliations et des discriminations. Ainsi, les Vellalars interdisaient aux personnes de castes « impures » l'accès aux grands temples de la ville comme celui de Nallur. Les pêcheurs, de par la nature de leur activité, étaient véritablement indépendants des Vellalars à qui ils ne devaient aucun service et dont ils n'étaient pas, à la différence des kudimai, les clients. (...) Cette relative indépendance a amené les Vellalars à marginaliser cette communauté. Malgré d'importants changements politiques sous la domination européenne, l'existence de cette hiérarchie n'a pas été remise en cause. (...). Sous la domination britannique, les Vellalars ont, grâce à leur excellente éducation en anglais, vu leur rôle s'accroître sur le plan politique, économique et culturel, aussi bien à Jaffna que dans le reste de l'île. (...). La décision des Britanniques d'interdire en 1844 toute forme d'esclavage a mis définitivement un terme à la distinction entre kudimai et adimai, même si ces derniers restent aux yeux des Vellalars, des intouchables. »⁴⁵

Tableau 1 : Tableau simplifié de la hiérarchie des castes à Jaffna⁴⁶

CASTES	METIERS TRADITIONNELS	STATUT
Vellalars	Riziculteurs	Hautes Castes
Chettyar	Marchands	
Keraiyar Paravar	Pêcheurs	Pêcheurs
Thatcher	Charpentiers-couvreurs	Kudimai
Visvakarma	Forgerons	
Koviyar	Domestiques	
Nalavar	Extracteurs de toddy ⁴⁷	Adimai
Pallar	Porteurs, Serviteurs, Ouvriers agricoles	
Paraiyar	Tambourinaire	

L'analyse des entretiens montrent que la mémoire de ces humiliations est toujours vive chez les parents mais aussi chez certains enfants à qui elle a été transmise.

Entretien avec monsieur D- 11/12/2020 :

« Dans ma famille, vous savez, mon grand-père, il était juge, c'est à dire à l'époque qu'on avait beaucoup d'argent, c'est lui qui juge quand il y a un problème. Dans les villages, quand il y a un problème, c'est lui qui donne le jugement. C'est lui qui décide, s'il prend une décision, c'est fini. Tout le monde le respecte. Haut caste, comme ça. C'est la plus haute. Les Vellalars. Moi je n'aime pas ça, parce qu'il y a des gens qui viennent madame, moi je déteste ça, ils viennent, moi je suis petit, ils viennent des toutes petites castes qui travaillent dans les toilettes, qui coupent les cheveux, tout ça ce sont des castes basses. Ils viennent, ils sont assis par terre, mes frères, ma sœur qui habitent ici maintenant, quand les gens des basses castes boivent de l'eau, ils

⁴⁵ Madavan Delon, « Déségrégation socioreligieuse d'une ville dans l'immédiat après-guerre », *Carnets de géographes* [En ligne], 2 | 2011, mis en ligne le 02 mars 2011, consulté le 12 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/2690> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.2690>, pages 11-12

⁴⁶ Madavan Delon, *Ibid*, page 11

⁴⁷ Le toddy est du vin de palme produit à partir de la sève de palme fermentée.

nettoient après. Parfois, je me disputais avec ma sœur pourquoi tu fais ça ? C'est un homme, pourquoi tu fais ça ? C'est un homme, non il est caste... qu'est-ce qu'il a collé là-dedans, il n'y a rien. Pourquoi tu fais ça, moi depuis que je suis petit, je suis dégouté comme quoi quelqu'un qui regarde les castes, moi je n'aime pas ça. Ce n'est pas bon, lui aussi il est né lundi noir⁴⁸, c'est le même sang. C'est à cause de son travail que vous parlez comme ça, ce n'est pas bon. Moi je suis dégouté, ma famille elle était comme ça madame, on était riche, bon. »

Entretien avec madame M et sa fille- 05/06/2021 :

« **LB** : Et vous vous étiez de quelle caste, vous êtes de quelle caste ?

Fille Madame M : On est pêcheur.

LB : Pêcheurs, comment cela s'appelle déjà ?

Madame M : Pinallar.

LB : D'accord, parce que jusqu'à présent j'ai rencontré des Vellalars.

Mère famille 3 : Oui, Vellalars, il est pas mal.

Fille famille 3 : Ça ce sont des fermiers, c'est de l'agriculture, et nous, si on le dit proprement, c'est...

Madame M : Pinallar... ceux qui coupent les cheveux, Ampattar, et ceux qui arrangent les bijoux, Thaththar.

Fille Madame M : C'est que à l'époque, il y a très, très, longtemps, lors de la colonisation anglaise pour séparer les personnes, ils ont mis en place une catégorisation, ils ont catégorisé par leur métier qu'ils faisaient à ce moment-là, et c'est pour ça que du coup, au jour d'aujourd'hui même, malgré que..., ma mère elle aurait pu être médecin, mais on est quand même filles de pêcheurs, voyaient ce que je veux dire ?

LB : Donc la caste, cela a encore une importance ? (...)

Madame M : Maintenant, il ne regarde pas, beaucoup, il ne regarde pas, tout le monde il est un peu d'accord, comme ça...

LB : Ça ne compte pas ?

Madame M : Si là-bas, encore il y en a.

Fille Madame M : Au pays oui, ils regardent tous. Au pays, tout le monde regarde ça, jusqu'à imaginons même, on est fatigué, on va aller boire de l'eau chez quelqu'un, ils ne peuvent pas nous passer de l'eau dans un verre de la famille, on va dire, on est obligé d'avoir un vieux gobelet ou quoi, c'est comme ça que ça se passe, et ils ne peuvent pas forcément manger à la même table, enfin une personne de caste inférieure, ils regardent beaucoup, ils regardent vraiment beaucoup, beaucoup. »

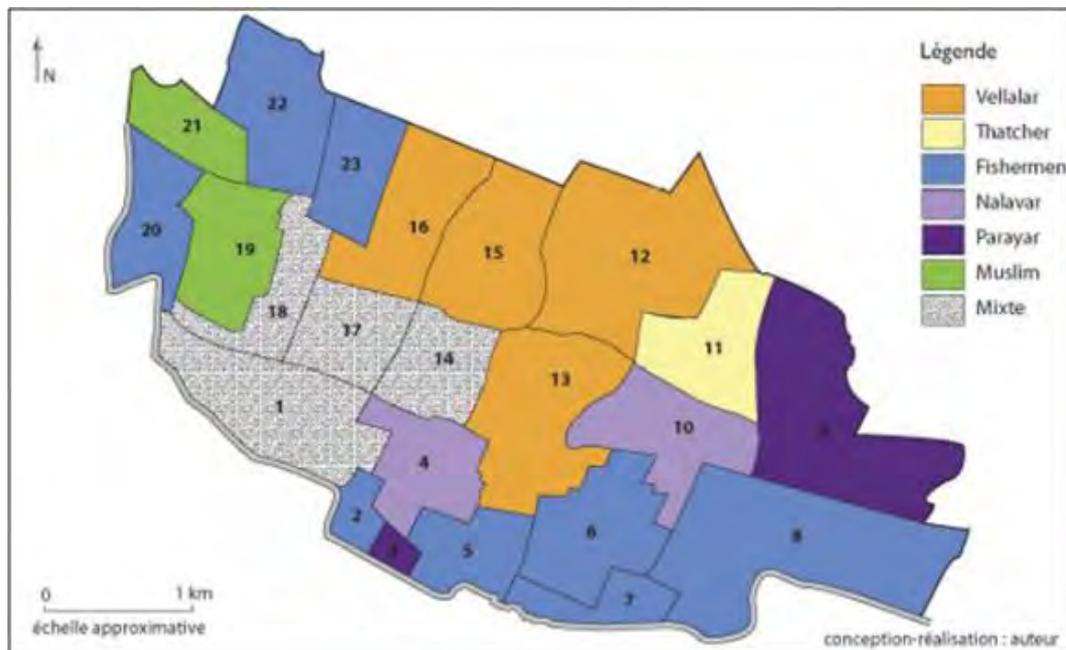
Ce système de hiérarchie des castes ne se concrétise pas seulement à travers les humiliations subies par les personnes issues des « basses castes », il organise aussi l'espace urbain dans la péninsule de Jaffna.

b. Le système hiérarchique de castes et la ségrégation spatiale.

⁴⁸ Référence aux émeutes anti-tamoules ayant eu lieu à Sri Lanka entre le 24 juillet et le 30 juillet 1983. Selon BBC News, le nombre de morts estimés varie entre 400 et 3000 personnes selon que les sources sont cingalaises ou tamoules. BBC News en ligne consulté le 23/09/2021.
URL : http://news.bbc.co.uk/2/hi/south_asia/3090111.stm

L'écrivain et comédien Anthonythasan JESUTHASAN explique que même dans un petit village comme Allaipiddy où il a grandi, l'espace est ségrégué : « *Allaipiddy comptait cent cinquante maisons, regroupées en fonction des différentes castes, comme en Inde. Chaque caste avait une zone réservée et les familles restaient entre elles. Même les enfants ne jouaient qu'avec ceux de leur rang.* »⁴⁹

« (...), la structure urbaine de Jaffna est également marquée par l'héritage du modèle ségrégué de la ville védique, avec une répartition géographique des castes. »⁵⁰ Contrairement à l'Inde, il n'existe pas de statistiques sur les castes au Sri Lanka. Une enquête réalisée par Delon MADAVAN auprès de quinze habitants lui a permis d'élaborer la carte ci-dessous qui confirme cette répartition géographique des castes :



Carte 2 : Perception par des habitants de la localisation des castes à Jaffna.

L'expérience sociale de la ségrégation spatiale de la ville est donc antérieure à l'expérience migratoire chez les Tamouls sri lankais. L'entre-soi dénoncé par certains professionnels n'est donc peut-être pas un entre-soi choisi. Au Sri Lanka, comme en France, « *la règle veut que la concentration (spatiale) soit choisie par les populations les plus riches alors qu'elle est subie par les plus pauvres.* »⁵¹ Si le niveau de richesse et l'appartenance ne se recoupent pas totalement⁵², dans le cas du système de classes sociales comme dans celui de la hiérarchie des castes, ce sont ceux qui occupent les plus hautes positions qui imposent l'organisation de l'espace.

⁴⁹ Jesuthasan Anthonythasan, Baron Clémentine, *Shoba, Itinéraire d'un réfugié*, Paris, Librairie Générale Française, Le Livre de Poche, 2017, page 14.

⁵⁰ Madavan Delon, « Déségrégation socioreligieuse d'une ville dans l'immédiat après-guerre », *Carnets de géographes* [En ligne], 2 | 2011, mis en ligne le 02 mars 2011, consulté le 12 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/2690> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.2690>, p 13.

⁵¹ Rea Andrea, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2021, p 77.

⁵² Jesuthasan Anthonythasan, Baron Clémentine, *Shoba, Itinéraire d'un réfugié*, Paris, Librairie Générale Française, Le Livre de Poche, 2017, page 14.

Ainsi, KALAM explique que les hautes castes, « *les plus purs, sont les plus proches des temples, des Dieux, ce sont leurs agents et fonctionnaires, ceux qui sont au plus bas de l'échelle de la pureté ont tendance à être plus près du pôle opposé, polluant. Ce pôle peut prendre la forme d'un quartier pour castes inférieures, c'est le cas de la plupart des régions indiennes...* ».⁵³

Cette ségrégation spatiale de castes s'accompagne d'un traitement différencié des enfants à l'école.

c. Le système hiérarchique de castes et le traitement différencié des enfants à l'école.

« *Au cours du XIX^e siècle, l'implantation à Jaffna d'écoles anglophones va permettre aux Tamouls de maîtriser cette langue et d'accéder aux emplois dans l'administration coloniale.* »⁵⁴ L'accès à l'éducation a surtout profité à la plus haute caste des Vellalars, même s'il a permis à d'autres castes « *de connaître une importante ascension sociale. Ainsi, la communauté des Nalavars du quartier de la cathédrale s'est convertie en majorité au christianisme et a abandonné, dans l'ensemble, l'activité traditionnelle qu'elle pratiquait. Cette caste a su profiter du « tremplin » scolaire pour s'affranchir de son ancienne image et accéder à des postes dans l'administration ou l'éducation. A l'inverse d'autres castes (pallar, paraiyar) bien qu'également converties au christianisme n'ont pas réussi à se débarrasser de leur étiquette, n'ont guère profité des opportunités apportées par la scolarisation et ont continué à subir des humiliations et des discriminations.* »⁵⁵ Il faut noter que ces deux dernières castes sont les plus basses dans la hiérarchie.

Les témoignages des mères de familles qui ont bien voulu nous accorder un entretien font état de deux sortes de discriminations. Une discrimination active qui consiste à ignorer les élèves de basses castes au sein de la classe et à les mettre de côté et une autre qui consiste à ne pas s'occuper des enfants qui abandonnent l'école même très tôt :

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

« LB : C'est quoi les différences qu'il y a entre l'école au Sri Lanka et l'école ici ?

Madame M : Ici, c'est l'égalité, tout le monde il est la même chose, là-bas ce n'est pas comme ça. Tout le monde n'a pas le respect, tout le monde n'est pas regardé...

Fille Madame M : Là-bas, ils regardent beaucoup les castes, donc, du coup, les professeurs même jugent les élèves en fonction des castes. Ma mère, elle racontait à l'époque, ben quand nous on allait à l'école, ben elle racontait un peu ses expériences quand elle était à l'école et tout, elle m'a donné un exemple typique, elle était en classe, elle avait deux autres élèves à côté d'elle qui elles aussi réussissaient très bien leurs études et tout, quand elles levaient la main pour participer, la prof elle interrogeait

⁵³ Kalam A, (2003), « Identité, espace et territoires en Inde : une perspective anthropologique », in Gervay-Lambony P. et al., Espaces arc-en-ciel : Identités et territoires en Afrique du Sud et en Inde, 2003, Paris : Karthala, 69-91 cité par MADAVAN D, (2011), *Ibid*, page 13

⁵⁴ Madavan Delon, « La diaspora tamoule sri lankaise en Malaisie », *Hommes et migrations*, n° 1291, 2011, p 12.

⁵⁵ Madavan Delon, *Ibid*, pages 11-12

jamais ces élèves là, mais jamais, par contre quand c'était ma mère, elle l'interrogeait direct parce qu'en fait ma mère, elle était claire de peau automatiquement, il pensait que ma mère elle avait une caste très, très, élevée, les filles elles étaient de castes inférieures et on le voyait aussi sur leur physique, qu'elles étaient inférieures donc automatiquement ben, elles les laissaient pas participer, elles mangeaient pas à la même table, enfin voilà, il y avait beaucoup de discriminations à ce niveau-là, (...). »

La mère et les enfants de la famille R sont arrivés en 2013 en France. Une partie de leurs témoignages peut laisser penser que ces pratiques discriminatoires pourraient perdurer, rien ne permet de l'affirmer avec certitude, mais c'est une hypothèse qui mériterait d'être questionner. Nous n'avons malheureusement pas pu aller plus loin dans l'entretien :

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils aîné- 05/06/2021 :

« **Traductrice Famille R :** Là-bas c'est un peu dur, le niveau d'études c'est un peu plus dur qu'ici.

LB : Toi, tu es d'accord avec ça ?

Fils de Madame R: Ah oui, puisque personne ne vous aide du coup c'est dur, parce que soit tu écoutes et tu comprends, même si tu ne comprends pas, il peut peut-être t'expliquer, mais il va pas t'expliquer pour une personne, du coup si tu comprends ben, c'est bon, si tu comprends pas ben là-bas, c'est fini, alors qu'ici, tu as juste à appeler le prof et il t'explique. »

Le propos reviendra plusieurs fois dans la bouche de madame R lorsqu'elle comparera l'école au Sri Lanka et en France : « ici vous faites attention aux enfants ». Outre ce manque d'attention et de considération apporté à certains élèves, Madame R indique que l'absentéisme des enfants les plus pauvres ne fait pas l'objet non plus d'une attention particulière :

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils aîné- 05/06/2021 :

« **Traductrice Madame R :** Elle dit qu'ici, vous faites beaucoup attention aux enfants, mais au Sri Lanka, ils ne font pas ça à l'école. Si on travaille, on travaille, sinon c'est nous même qu'on doit..., par exemple, si mon fils il ne travaille pas, moi je dois envoyer pour cours de soutien moi-même, eux ils n'aident pas pour faire, mais ici, ils font. Ici, par exemple, s'il ne va pas à l'école, il appelle pour demander, mais là-bas ce n'est pas pareil.

LB : Du coup, il y a des familles où les enfants ne vont pas trop à l'école ?

Traductrice Madame R : Oui, là-bas, si les enfants ne travaillent pas bien après, après ils s'arrêtent au milieu de l'année, il arrête les cours. Ici, ce n'est pas pareil.

LB : L'école, elle n'est pas obligatoire ?

Traductrice Madame R : Là-bas, y'a des familles, ils n'obligent pas, si son fils il ne travaille pas, il laisse comme ça.

LB : Du coup, ils font quoi, ces enfants qui ne vont pas à l'école ?

Traductrice Madame R: Après, ils travaillent dans les magasins ou ils font des trucs comme ça. (...) »

On voit à travers ces propos que si dans les textes, l'école publique est ouverte à tout un chacun, quelle que soit la caste à laquelle il appartient, des pratiques différenciées subsistent dans la réalité. D'autant, qu'il existait et existe sans doute encore un système scolaire privé qui permet de ne pas se mélanger avec les « basses castes ».

Antonythasan JESUTHASAN raconte : « *Le système de castes s'appliquait partout : à l'école, à l'église, dans les temples... Parfois, cela engendrait des situations absurdes. Par exemple, j'ai dû étudier dans une école hindoue, alors que j'étais catholique ! En effet, 99% des hindous étaient de hautes castes, tandis que les chrétiens appartenaient pour la plupart à une basse caste. Seule une trentaine de familles catholiques relevaient de la caste supérieure, dont la mienne. Le système de castes étant plus important que la religion, mes parents m'ont envoyé à l'école hindoue, afin que je fréquente d'autres enfants de mon rang...* »⁵⁶

Delon MADAVAN estime que si « *on assiste à la remise en cause du système de castes (abolition de la distinction kudimai/adimai), celui-ci reste encore tenace.* »⁵⁷

2. La persistance de la réalité de castes.

La fille de madame M ajoute qu'au sein même du mouvement indépendantiste, les dissensions existaient sur le sujet des castes :

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

« **LB :** Donc la caste, cela a encore une importance ?

Madame M : Encore, ce n'est pas bon. Vous connaissez les problèmes dans la politique, Prabhakaran, pour lui, il ne regarde pas pour toi il est monté, moi il est en bas, lui il ne regarde pas.

LB : Qui c'est qui ne regarde pas, je n'ai pas bien compris ?

Fille de Madame M : En fait, le capitaine, le chef du groupe de TLT.

LB : Les Tigres ?

Fille Madame M : Les Tigres, lui, il ne regardait pas les castes mais les gens qui étaient dans le groupe lui-même, parfois ils regardaient, ça faisait qu'il n'y avait pas une bonne entente au sein-même de ... ».

Et on peut constater en effet qu'une pratique fondamentale à la survie des castes reste prégnante : celle de l'endogamie, c'est-à-dire l'obligation pour les membres de la caste de se marier au sein de celle-ci.

« *Pour les Tamouls sri lankais, seul le mariage des enfants leur permet d'affirmer leur rang : pour préserver leur position de caste, ils vont privilégier le mariage arrangé garant du respect de l'endogamie de caste (...) sur l'ensemble des personnes*

⁵⁶ Jesuthasan Anthonythasan, Baron Clémentine, *Shoba, Itinéraire d'un réfugié*, Paris, Librairie Générale Française, Le Livre de Poche, 2017, p 14-15.

⁵⁷ Madavan Delon, « La diaspora tamoule sri lankaise en Malaisie », *Hommes et migrations*, n° 1291, 2011, p 11-12

mariées que nous avons interrogé, 78% des unions provenaient d'un mariage arrangé. »⁵⁸

Dans les entretiens que nous avons menés, cette réalité recouvre celle des parents, mais en ce qui concerne les enfants de migrants en France, les choses évoluent, même si c'est parfois avec difficulté et dans la douleur :

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils aîné- 05/06/2021 :

« **LB :** J'ai rencontré deux personnes avant vous qui m'ont dit qu'ils étaient issus de la caste des Vellalars, du coup pour eux les castes au niveau du mariage c'était important, vous qu'est-ce que vous en pensez de ça ?

Traductrice Madame R : Oui ça, il y en a encore, mais ici, ça change un peu, mais au Sri Lanka, il y en a beaucoup, parce qu'il y a plusieurs castes donc ils regardent vraiment, c'est vrai, mais ici ça change un peu, ici, les enfants ils marient avec les Français, avec les noirs, avec tout le monde, ici nous on ne regarde pas, on laisse les enfants choisir, mais là-bas c'est vrai que ce sont les parents qui choisissent donc on reste dans notre caste, ici ça change...

LB : ici c'est en train de changer ?

Traductrice Madame R : Ici, il y en a qui font encore, c'est vrai qu'il y en a qui font encore...

LB : Et vous, vous n'êtes pas obligée de répondre, vous étiez mariée dans ce système-là, de castes ?

Traductrice Madame R : C'est vrai que nous c'est... parce que c'est nos parents qui ont choisi, mais c'est vrai...

LB : Mais pour vos enfants ?

Traductrice Madame R : Il y a la moitié, ils n'ont pas changé encore, il y a la moitié, ils ont changé, parce qu'ici, les enfants, on ne peut pas forcer, moi je n'ai pas forcé non plus, mais il y en a qui force aussi, nous ici on est obligé de laisser les enfants parce qu'on ne peut pas forcer... donc...

LB : Du coup, toi, tu en penses quoi ?

Fils Madame R : Je ne sais pas moi... (*Rires des femmes*)

Traductrice Madame R : Les enfants, ils ne savent pas, moi je ne dis pas à mes enfants, tout ça ils savent pas du tout ce que ça veut dire ça...

LB : On m'a dit que la plupart des Tamouls qui sont en France sont issus de la caste des Vellalars, c'est ça... je ne le prononce peut-être pas bien, vous aussi, c'est ça ?

Traductrice Madame R : Oui, oui, en fait il y a plusieurs castes là-bas donc la plus grand en caste c'est Vellalars, mais même au Sri Lanka maintenant, ils marient entre castes, il y a certains ils regardent encore.

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

« **Fille de Madame M :** Au pays oui, ils regardent tous. (...). Ici, et ben étant donné que c'est des parents qui viennent du pays, ils sont matrixés comme ça et donc ils regardent aussi, après bon, ben nous les enfants quand on va à l'école on va pas

⁵⁸ Goreau-Ponceaud Anthony, *La diaspora tamoule : trajectoires spatio-temporelles et inscriptions territoriales en Île-de-France*, Thèse dirigée par Pierre Singaravelou, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2008. p 285

demander à un enfant de maternelle : « ah tu es de quelle caste ? » pour parler avec la personne, en fait, on prend pas ça en compte, donc là au jour d'aujourd'hui les générations actuelles ne regardent pas vraiment, il y en a qui regardent parce que leurs parents regardent, mais c'est une très faible minorité. Sinon, tout le monde regarde pas et tout, après voilà, ce qui pose problème aussi surtout, c'est lors des mariages, quand il y a ce problème de castes, ben du coup ça affecte beaucoup les personnes parce que encore une fois, avant c'était surtout mariage arrangé, mes parents ils ont décidé que ce serait ce mari-là, ma mère, enfin, ma famille a décidé que ce serait cette famille-là, du coup il s'est aligné comme ça, et quand les parents ils regardaient, ils regardaient pas forcément... ils regardaient que ce soit une fille ou un garçon qui soit bien on va dire ça comme ça, mais ils regardaient surtout au niveau de la caste, alors que aujourd'hui, les parents, ils regardent un petit peu comme ça mais maintenant beaucoup de gens se mettent en couple déjà avant, ils sont en relation depuis plusieurs années, donc ils disent que voilà, c'est le chemin de la vie maintenant il va falloir se marier, et quand ils s'officialisent, ben d'un coup les parents ils sont pas forcément d'accord, donc y'en a certains ils sont obligés de fuir de leurs maisons et c'est difficile. D'autres parents, ils disent bon, on n'a pas trop le choix, maintenant c'est comme ça, ils s'adaptent et ils poursuivent dans la lancée des enfants. »

Cette question reste pourtant importante, au point que la psychologue Mélanie VIJAYARATNAM, en a fait récemment son sujet de Thèse.⁵⁹ Sa recherche porte sur un échantillon de femmes en population générale, c'est-à-dire qu'elle n'étudie pas ce sujet sous le prisme de la pathologie mentale. Elle montre la diversité des choix matrimoniaux des jeunes-femmes de familles tamoules sri-lankaises auprès desquelles elle a enquêté en France, mais elle souligne que « *Pour une grande partie d'entre elles, les stratégies d'alliance reflètent l'intégration de deux cultures, tamoule et française, avec des compromis, des passerelles.* »⁶⁰

Dans l'entretien qu'elle a bien voulu m'accorder, madame VIJAYARATNAM explique son choix d'étudier les stratégies d'alliances des femmes par le fait que dans la société tamoule sri lankaise, l'éducation est très genrée. Et si les femmes interrogées nous ont affirmé que les choses évoluent concernant l'endogamie de caste, il semble que ces évolutions interviennent plus lentement pour les femmes que pour les hommes :

Entretien avec monsieur D- 11/12/2020 :

« Mon fils, il est ingénieur, il est marié à une française à Perpignan. Tous les deux ingénieurs. (*Il montre les photos du mariage*). Ça c'est ma troisième fille qui travaille à l'OFPPRA. Après, ma fille a dit : « Ce n'est pas la peine ». J'ai proposé un mari pour elle, il a accepté ma fille, elle s'est mariée à 21 ans. Elle est partie. Mon frère il a accompagné avec elle. Ma troisième elle est restée avec moi. Puis après 3-4 ans, elle s'est mariée à Pondichéry. L'oncle de son mari, il travaille avec moi. Il est venu à 26 ans. Là quand j'ai raconté mon histoire, il a compris mon histoire, comment je suis. Il est venu chez moi, il a regardé comment j'ai élevé mes enfants. Pourquoi ils ont appris

⁵⁹ Vijayaratnam Mélanie, *Un sari rouge en héritage. Stratégie d'alliance des femmes tamoules en France*, Thèse dirigée par Marie Rose Moro, Université de Paris, 2020.

⁶⁰ Vijayaratnam Mélanie, *Ibid*, Page 142.

bien le tamoul, pourquoi ils ont bien étudié, parce que je ne voulais pas les laisser dehors. »

Ce témoignage révèle la persistance de discriminations de genre dans la société jaffnaise même si les choses évoluent.

II. Discriminations de genre

Les croyances du sud de l'Inde font de la chasteté un élément central du statut des femmes tamoules. Cette chasteté implique que la femme soit vierge avant le mariage et renforce la ségrégation entre les sexes dans la société tamoule. Cela est particulièrement vrai dans les castes moyennes à élevées.⁶¹

De son enfance au Sri Lanka dans les années soixante-dix, Antonythasan JESUTHASAN parle en ces termes : « *Vous savez, au village, les filles et les garçons n'avaient aucun contact avant l'âge adulte. On ne pouvait même pas se parler dans la rue. Les seules femmes à qui on pouvait adresser la parole étaient nos mères et nos sœurs. D'ailleurs les écoles les plus riches n'étaient pas mixtes, la séparation des hommes et des femmes était un signe de luxe.* »⁶²

« Les règles de chasteté et de maîtrise de soi s'appliquent à toutes les femmes tamoules des castes moyennes à élevées à toutes les étapes de leur vie. Alors que l'absence d'une réputation de chasteté ne mettrait pas sérieusement en péril les perspectives d'un futur mariage pour un homme, une femme est elle-même responsable de préserver son statut de chasteté et d'adopter les mesures nécessaires pour éliminer tout soupçon d'impudicité. Pour être sûre de respecter une telle mesure le mieux est de rester dans la sphère domestique et d'éviter tout contact avec les hommes.

Une femme tamoule mariée de caste moyenne à élevée, ne doit avoir qu'un seul homme- son mari. Elle doit le traiter avec respect, supporter patiemment tous ses vices et rester maîtresse d'elle-même et chaste. (...) Une femme tamoule mariée est toujours responsable de la préservation de la bonne réputation de sa famille. Quel que soit le genre de malheur qui peut arriver à la famille, la femme reste responsable. (...) Quand le mari d'une femme meurt, sa position dans la société change rapidement. Bien que ses fils et ses frères puissent l'aider une veuve est toujours considérée comme un mauvais présage. Du point de vue des Tamouls sri-lankais contemporains, les veuves portent malheur car il leur manque un élément masculin.

Le divorce ou la désintégration de la cellule familiale est également perçu comme socialement inacceptable, mais s'il a lieu, on suppose que c'est la faute de la

⁶¹ Hrdlicková Zuzana, « The impact of the Sri Lankan conflict on the social status of Tamil women » in Madavan Delon, Dequierez Gaëlle, Meyer Éric, *Les communautés tamoules et le conflit sri lankais*, Paris, L'Harmattan, 2011, p 73-104. Traduction réalisée par Laurence Blin au moyen de google traduction

⁶² Jesuthasan Anthonythasan, Baron Clémentine, *Shoba, Itinéraire d'un réfugié*, Paris, Librairie Générale Française, Le Livre de Poche, 2017, p 24.

femme. Les femmes divorcées sont ainsi similaires aux veuves, marginalisées avec une faible probabilité de se remarier. »⁶³

Madame M et sa fille témoignent en ce sens :

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

« **LB :** Vous disiez tout à l'heure, vous parliez du divorce, vous disiez que c'était mal vu ?

Fille de Madame M : Ben en fait, à l'époque de ma mère, ben j'avais 5-6 ans, donc à ce moment-là, ma mère elle avait quoi ? 25-26 ans quelque chose comme ça, c'était vraiment y'à longtemps et c'était carrément, il y a 20 ans de ça, et oui c'était vraiment très, très, mal vu. Surtout au niveau de la famille même...

Madame M : C'est quoi le problème ? Mon mari buvait de l'alcool. Je voulais divorcer, il n'y avait pas de problème. Mais sa famille s'en est mêlé. Il a changé d'attitude, ils lui ont dit que c'était mal de divorcer. Il a été violent sur moi. C'est pour ça que j'ai demandé le divorce.

Fille de Madame M : et le truc c'est que, ben sa famille du coup le prenait très, très, mal, parce que mon père il était apprécié de tout le monde, mon père et ma mère ils étaient appréciés de tout le monde, donc du jour au lendemain, le fait que..., même s'ils étaient au courant que depuis toujours mon père était violent envers ma mère, que maintenant il consomme et que c'est devenu encore plus pire et tout, ben ils acceptaient pas, ils disaient que « non, tu t'es mal comportée, tu aurais dû subir et rester, c'est l'honneur de la famille, une femme... », parce qu'en plus ma mère, c'était la première à avoir divorcé, et du coup c'était vraiment très, très, mal vu. Après, aujourd'hui, c'est complètement différent, maintenant, ils sont devenus, un peu plus, on va dire, ouverts d'esprit, ce qui fait que maintenant ils comprennent, voilà une femme, elle ne va pas rester continuellement en train de se faire battre par son mari, du jour au lendemain elle peut en mourir, ça peut affecter aussi ses enfants, c'est pas du tout normal, et du coup maintenant les familles, elles sont beaucoup plus compréhensives, même si bon, derrière son dos, ça parle toujours. En disant : « Ah regarde, elle, elle a quitté son mari, c'est sûr y'a eu des problèmes, elle non plus elle n'est pas toute rose... », et ils ont tendance aussi à mal parler, mais pas que parce qu'une femme elle est mariée ou divorcée, même quand une femme a perdu son mari, ça leur arrive aux autres de parler mal sur elle, en disant « Ah, tu as vu elle est veuve, et tout, c'est sûr, elle doit ramener des mecs à la maison... ».

LB : Parce qu'elle est seule ?

Fille de Madame M : Parce qu'elle est seule voilà, parce qu'eux, automatiquement... même là, même ma mère c'est ça, sa sœur, elle dit oui, mais toi, tu n'as pas de mari, t'a perdu ton mari depuis toujours, t'as divorcé et tout, pourtant on dirait que quand tu te prépares, quand tu t'apprêtes, tu te maquilles, tu te coiffes, tu fais la belle et tout, tu t'habilles bien... moi, je suis avec mon mari, ce n'est pas le cas. En fait, clairement, le fait de bien s'apprêter aussi, pour eux c'est un signe d'attirer les yeux des autres, alors que non en fait, c'est juste pour ton bien à toi, c'est pour toi en fait, mais eux, ils ne le

⁶³ Hrdlicková Zuzana, « The impact of the Sri Lankan conflict on the social status of Tamil women » in Madavan Delon, Dequize Gaëlle, Meyer Éric, *Les communautés tamoules et le conflit sri lankais*, Paris, L'Harmattan, 2011, p 73-104. Traduction réalisée par Laurence Blin au moyen de google traduction.

voient pas comme ça. La propre sœur à ma mère, elle dit des trucs pareils, et pareil cette dame là aussi qui a perdu son mari, et ben, elle s'habille bien, elle élève ses enfants toute seule, et ses enfants ils sont bien éduqués, ils font des grandes études aussi, ils essaient de s'en sortir dans leur vie, et pourtant, ben, le voisinage étant donné que c'est essentiellement que des Sri Lankais, des Tamouls aussi, ben ils ont tendance à mal parler en disant : « Ah regarde comme elle parle, regarde elle va au travail, ah regarde, c'est sûr, elle doit se faire entretenir par un homme, comment c'est possible qu'elle soit comme ça ? », etc... et tout, et surtout les hommes sri lankais, ils ont tendance à plus aller, même si ils sont mariés hein... il n'y a pas beaucoup de fidélité entre eux, entre le mari et la femme, ça fait que les hommes ils ont tendance à harceler physiquement les femmes mariées. Par exemple, ma mère je sais qu'une de ses amies, son petit frère l'appelait et parlait mal avec lui et se faisait passer pour un inconnu, finalement on a su que c'était lui et tout, il a des regards déplacés quand on va chez lui, parce qu'automatiquement ma mère c'est une femme seule et tout, donc c'est mal vu quoi. »

Le cantonnement des femmes dans l'espace domestique a longtemps maintenu une grande partie des femmes loin des études ou dans des études courtes.

Antonythsan JESUTHASAN témoigne encore : « *Ma mère venait de Jaffna. Elle avait perdu ses parents à l'âge de trois ans. Elle avait dû quitter l'école très jeune, toutefois, elle parlait anglais. (...). Lorsqu'elle avait épousé mon père, à l'âge de vingt-quatre ans, il avait déjà un fils d'un premier mariage. Ils ont eu ensemble quatre enfants. Elle menait la dure vie d'une femme au Sri Lanka sans se plaindre. Elle n'a jamais rien dit, même quand mon père la battait. (...). Elle aimait aussi s'évader dans les livres : une denrée rare sur l'île. Peu de femmes savaient lire. Je l'admirais pour cela.* »⁶⁴

Deux femmes interrogées dans le cadre de la présente recherche ont expliqué qu'elles avaient arrêté leurs études à la fin du collège. L'une m'a indiqué s'être mariée à 16 ans. Selon les données réalisées à partir notre échantillon issu des registres d'Etat-Civil le taux d'activité des mères de personnes mariées était seulement de 22,9%. Le taux d'activité des femmes nées au Sri Lanka et mariées à La Courneuve entre 1988 et 2019 était de seulement de 35,7%. Par comparaison le taux d'activité féminine en France est de 67,6%⁶⁵ en 2020. Le cantonnement des femmes dans l'espace domestique est donc être une réalité encore vivace. Ce statut de mère au foyer semble être par ailleurs, pour les familles tamoules sri lankaises, une condition sine qua non de la bonne éducation des enfants comme en témoignent deux des parents :

Entretien avec monsieur D- 11/12/2020 :

« Il y a des familles qui travaillent jusqu'à 9h30, 10h le soir, ils rentrent, il est 11h30, minuit, ils ne peuvent pas rester jusqu'à minuit pour aller apprendre quelque chose. Comme il a dit, ils sont en difficulté, parce que les parents... toujours ils sont tout seuls,

⁶⁴ Jesuthasan Anthonythasan, Baron Clémentine, *Shoba, Itinéraire d'un réfugié*, Paris, Librairie Générale Française, Le Livre de Poche, 2017, p 20-21.

⁶⁵ https://www.insee.fr/fr/statistiques/2489758#figure1_radio3

ils sont à la maison. Il n'y a pas les parents, ils ne sont pas là, à côté. Ils doivent aller travailler, moi par contre, comme je gagnais bien, je ne voulais pas laisser ma femme travailler (...). »

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils aîné- 05/06/2021 :

« Témoignage personnel de la traductrice de Madame R : En plus, nous on ne travaille pas, on travaille, on dirait qu'on travaille pour gagner le smic, comme on n'a pas étudié ici, on ne peut pas travailler, mais nous on veut que nos enfants ils gagnent bien, ils vivent bien, ce n'est pas comme nous, donc nous on préfère ça. (*ne pas travailler*) (...) même mon mari il est ingénieur, au Sri Lanka mais ici (*Elle rit*), il fait le ménage, il y a plusieurs, c'est comme ça.

LB : Du coup, comme il a fait beaucoup d'études au Sri Lanka, il a aussi la capacité d'aider vos enfants, je suppose ?

Traductrice de Madame R : Euh, oui, oui.

LB : Il a des horaires de travail un peu compliqué peut-être ? (...)

Traductrice de Madame R : Ici, chez moi, la plupart du temps, c'est moi qui m'occupe de mes enfants donc, je n'ai pas eu de soucis. En fait, mes enfants, ils n'ont pas besoin d'aide, ils travaillent d'eux-mêmes, moi je ne les ai jamais aidés, moi je demande s'ils travaillent mais depuis qu'ils sont petits, je ne les ai jamais, jamais aidé, ils travaillent eux même, ils n'ont pas eu de problème. »

Dans ces deux entretiens, le fait que les parents aient un travail salarié trop prenant, ou avec des horaires de travail tardifs, est identifié comme un des problèmes à l'origine de l'échec scolaire des enfants en France. Dans les deux cas, le fait que la femme n'occupe pas un emploi salarié est vécu comme le gage de la réussite des enfants.

En conclusion de cette première partie, nous pouvons dire de manière synthétique que la migration a une origine commune : la minorisation politique et culturelle des Tamouls de Jaffna. Mais les raisons qui la motive sont diverses selon que les parents ont migré pour poursuivre des études supérieures, pour fuir les persécutions de leur appartenance réelle ou supposée au mouvement des Tigres tamouls ou pour fuir les conséquences de la défaite militaire des Tigres tamouls face à l'armée sri lankaise. Ces différences de motifs migratoires se recoupent avec des positions sociales différenciées, propres à la société jaffnaise : positions sociales liées à l'appartenance de caste ou au genre.

À partir de la connaissance de ces différentes positions sociales et motifs de migration, la deuxième partie étudiera comment ces positions et expériences prémigratoires mêlées aux positions et expériences sociales de la société d'immigration transforment des différences sociales en inégalités scolaires.

Deuxième Partie : Comment les différences sociales deviennent des inégalités scolaires dans la société d'immigration.

La société d'immigration, comme toute société, n'est pas fixe. Elle s'inscrit dans un mouvement historique. La société française de 1978 (date à laquelle est arrivé monsieur D), n'est pas celle de 2013 (date à laquelle sont arrivés madame R et ses enfants). Des changements profonds se sont opérés. D'une société possédant un niveau relativement élevé de protection des salariés, la France est devenue un pays profondément marqué par la précarité des conditions de travail et de vie (CASTEL, 1995). Par ailleurs, pour les migrants arrivants en France, le statut administratif lié à leur séjour conditionne l'accès à des marchés du travail différents. L'accès au statut de réfugié a varié considérablement au cours de la période. Ces deux réalités cumulées créent des conditions matérielles de vie qui jouent un rôle dans la construction des inégalités scolaire (Chapitre 1). Mais les conditions de vie dans la société d'accueil n'effacent pas les différences de statuts prémigratoires, elles les transforment, particulièrement dans le contexte politique de l'immigration tamoule sri lankaise (Chapitre 2).

Chapitre 1 : Affaiblissement des réseaux de solidarité liés au travail salarié, statut administratif lié au séjour et conditions matérielles de vie.

I. Des déclassements professionnels différenciés selon les périodes historiques.

Selon une étude publiée en 2018 par la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du ministère du Travail, la position socioprofessionnelle de 54% des premiers détenteurs d'un premier titre de séjour s'est dégradé après la migration. Ce chiffre confirme le phénomène de déclassement professionnel des immigrés en France. Il faut toutefois noter qu'il ne prend pas en compte les personnes en situation irrégulières au regard de la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers. Or une partie non négligeable des hommes mariés de notre échantillon travaillent dans des secteurs où l'emploi des étrangers sans titre de séjour revêt une importance stratégique.⁶⁶ Les entretiens révèlent un statut social lié au travail plus favorable pour les premiers immigrés Tamouls en France que pour ceux d'aujourd'hui. Ainsi, l'histoire de monsieur D démontre une insertion professionnelle dans la société française liée à un système de solidarité ouvrière et/ou militante caractéristique de la société française des années 1970 :

⁶⁶ Terray Emmanuel, « 1 - Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in Étienne Balibar éd., *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*. Paris, La Découverte, « Sur le vif », 1999, p. 9-34. DOI : 10.3917/dec.balib.1999.01.0009. URL : <https://www.cairn.info/sans-papiers-l-archaïsme-fatal--9782707130501-page-9.htm>

1. L'histoire de monsieur D : Un déclassement professionnel qui préserve l'honneur.

Entretien avec monsieur D- 11/12/2020 :

« **Monsieur D** : Voilà, moi je ne connaissais rien au niveau du statut des réfugiés tout ça, moi je ne connaissais rien du tout. 6 mois après mon arrivée en France, j'ai rencontré quelqu'un, j'étais dans une cabine téléphonique, le soir, il m'a donné un logement pour dormir, le lendemain matin obligé de quitter, obligé de partir. J'ai pris ma valise, je suis resté là-bas, comme ça, il faisait froid, en décembre c'est très, très, froid, j'étais dans la cabine téléphonique, comme ça (*il mime avec ça main, le geste de téléphoner*), comme si j'étais au téléphone, exprès, comme que les gens qui viennent, ils comprennent que la cabine est occupée. Il y a un monsieur, il s'appelle N, il a tapé comme ça (*il toque sur la table*), j'ai ouvert bien sûr, « Monsieur you speake english ? » parce que à l'époque personne parlait anglais, vous savez très bien, heureusement, il a un petit peu débrouillé avec pour parler « You speake english ? », j'ai dit : « Oui, Yes I speake english », il m'a dit en anglais : « Tu attends dehors, je vais téléphoner, après fini le téléphone, je vais parler avec toi ». Moi j'ai compris ce qu'il m'a dit, j'attendais. Une fois qu'il est sorti, il m'a demandé quel pays. A l'époque Sri Lanka, il ne connaissait pas, il croyait que j'étais un Pakistanais. (...)

Je ne sais pas comment je vais lui expliquer, j'étais un petit peu paniqué, je ne sais pas qui est lui, la police, voyez, j'étais en panique, il me pose des questions, c'est bizarre. « Non, non, Sri Lanka, j'ai dessiné comme ça, c'est un pays, voilà Sri Lanka, il n'a pas compris. « Toi tu parles anglais ? Moi je veux apprendre l'anglais, tu viens avec moi, moi t'explique français, toi tu m'apprends l'anglais. » Quand même, j'avais un doute, mais je me suis dit, il ne va pas me manger. On va y aller. (...), il ne m'a pas parlé trop, il m'a préparé un café, il m'a demandé d'écrire mon nom et puis, il m'a demandé où tu dors. Moi je l'explique en lui montrant l'adresse. Il m'a demandé, pourquoi vous êtes là. Moi j'explique un petit peu en anglais, il n'a pas compris, il a compris un petit peu, à moitié, il a répondu : « OK, I help you, ne t'inquiètes pas » Il m'a dit tu retournes, il m'a demandé l'adresse, j'ai donné l'adresse, il revenu le lendemain matin, regardez il est assidu, il est revenu le lendemain matin où j'étais, à l'hôtel, (...), il m'a amené à Bastille, là-bas à l'époque il y avait un accueil pour les réfugiés, moi je savais pas qu'il faut demander réfugié, moi je connais rien. Là-bas, la dame elle a parlé anglais, j'ai expliqué toute la situation, après elle a compris, elle m'a dit monsieur écoutez, d'abord il faut faire une demande de réfugié politique à l'OFPRA, après elle m'a dit petit à petit je vous expliquerai. Bon elle a commencé à faire ça, après elle a commencé à dire pour le visa. Je l'ai eu dans une semaine. A l'époque, ce n'était pas comme maintenant. Tout de suite, il a accepté, c'était plus facile. Une fois que j'ai eu le visa, à l'époque vous pouvez travailler aussi. Maintenant non. Là monsieur, qu'est-ce qu'il a fait, comme je parlais anglais, il m'a amené à l'usine de jeans *Wrangler*, jeans américains (...). Il m'a amené là-bas, il a parlé avec quelqu'un qu'il connaît peut-être, (...). Là-bas tout le monde parle anglais, je suis très, très, content. Le salaire c'est 1.100 francs, quelque chose comme ça. J'ai commencé à travailler pendant 3 ans. Après 3 ans, l'usine a fermé, je ne sais pas à cause de quoi. Je suis venu voir monsieur N. N m'a dit, non toi, tu travailles plus maintenant, c'est fini. Je lui dis : mais pourquoi ? Il m'a amené en formation parce que je commençais un petit peu à parler français, à me débrouiller un petit peu. Il m'a amené au Pôle Emploi, il m'a inscrit là-bas, il m'a demandé, parce qu'avant quand je travaillais en Iran, je travaillais en soudure, soudure ou mécanique quoi, ce n'est pas comme ici. Comme

j'ai montré les certificats, tout ça, il a compris comme quoi je suis capable de continuer à travailler comme ça. Il a parlé et puis s'est accordé, mais à l'époque je suis accordé par l'OFPPRA comme réfugié politique. J'ai un visa de 10 ans, et puis il m'a amené à Pôle Emploi, je me suis inscrit à l'AFPA à Pontoise, j'ai appris la soudure aéronautique. C'est là que j'ai appris le français vraiment, couramment, écrire, grâce à lui. En 1985, je suis entré à Air France, là, ils ont demandé la nationalité française. Lui il est malin, il a compris tout ça, il a déposé le dossier de demande de nationalité pour moi, monsieur N. (...). J'ai un diplôme, un bon diplôme, niveau 1, ça veut dire il n'y a aucune faute, en aéronautique soudure, je peux travailler, je peux me débrouiller tout seul. Il m'a amené, il a parlé tout ça, et puis voilà, il a montré. Il m'a dit d'attendre une semaine, après il a appelé monsieur N, il a dit, OK, le directeur, il a accepté pour me prendre. J'ai été là-bas. Tout le monde il me regardait quand même un peu bizarrement. Parce que je suis un petit gamin, les autres ils sont français, vous savez, excusez-moi de parler comme ça, y'a pas de couleur différent là-bas. Tout le monde il est blanc, il y a des Portugais aussi, des Espagnols aussi, le reste aucun. Il y a 1.700 personnes qui travaillent, il y a des femmes, des hommes. (...) Il m'a amené dans l'atelier, tout le monde me regarde comme ça, et puis il a appelé un chef, c'est une bonne femme, elle lui a dit bon tu lui donnes un certain truc pour qu'il essaye. Il m'a donné un truc que j'ai appris, j'ai fait nickel, après, elle, elle est venue, je ne sais pas si elle est raciste, elle m'a regardé un peu bizarrement, elle m'a donné à faire un truc, moi je n'ai jamais fait ça, elle m'a donné un gabarit, un petit gabarit, avec ce gabarit, il faut fabriquer 2000-3000 pièces, ce gabarit, il faut être nickel. Moi je n'ai jamais fait ça où j'étais à l'école. Mais quand même, je ne sais pas, grâce à dieu, j'ai fait un gabarit nickel. Elle est étonnée, elle m'a demandé est-ce que tu as fait déjà à l'école. Moi je dis non. Il faut essayer, c'est mon métier, il faut l'apprendre parce que moi jamais fait ça, c'est la vérité. Je ne sais pas ce qu'elle a raconté au directeur, mais il est venu me voir. Ça va ? Montre-moi ton gabarit. Moi j'ai montré mon gabarit. Il a dit il n'y a pas de faute, il y a un petit truc d'un millimètre, ce n'est pas grave, il y a un millimètre d'écart, tu peux commencer, il est d'accord avec moi. Mais elle, elle voulait me pousser dehors : « il ne faut pas lui donner ce métier ». Pendant tout le mois, je me suis battu avec elle, vraiment je vous dis la vérité madame. La première expérience que j'ai eue avec elle, je ne te dis pas. J'ai pleuré, j'ai pleuré, j'ai dit qu'est-ce que peut être l'atelier à N. Il m'a dit non, tu laisses tomber, je parlerai avec mon cousin ou beau-frère, tu ne t'inquiètes pas, tu continues comme ça, tu ne lui dis rien, tu colères pas, si y a un problème je vais voir le directeur, j'appelle R pour parler de ça, tu ne dis rien. Si elle te dit quelque chose tu fais ton boulot, si tu n'y arrives pas tu vas voir le directeur, pas elle. Lui il a compris, il a dit que ce n'est pas la peine de laisser avec elle, il voulait changer de division. Grâce à cette division-là, j'ai grandi, j'ai élevé mon niveau de qualification, après je suis devenu chef quoi.(...). À la fin j'étais le chef pour 8 personnes. »

Monsieur D a pu s'insérer professionnellement dans un emploi qualifié et dans une entreprise publique, Air France, grâce à la solidarité d'un homme rencontré dans la rue et qui était sûrement un militant. Ce parcours induit chez lui un statut social subjectif positif dans la société d'immigration. C'est-à-dire que la perception qu'il a de son statut social ne correspond pas à la catégorie socioprofessionnelle à laquelle il appartient (ouvrier qualifié) mais à la fierté qu'il tire de son parcours, comme une

« évaluation sociale de son honneur »⁶⁷. Même s'il n'est pas devenu avocat, comme c'était son projet initial, il dira plusieurs fois à quel point il est fier de son diplôme obtenu à l'issue de sa formation à l'AFPA. Il n'est pas en haut de l'échelle sociale en France, comme c'était le cas au Sri Lanka, mais il ne se trouve pas en bas de l'échelle sociale des immigrés sri lankais en France. L'honneur est donc sauf. Mais le statut actuel de beaucoup d'hommes tamouls sri lankais en France n'est pas de nature à préserver cet honneur. Car au-delà du statut social qu'elle confère dans la société d'origine, la caste revêt un caractère symbolique⁶⁸.

2. *Le déclassement des hommes tamouls sri lankais dans la société du travail précaire ou le risque du « déshonneur ».*

Mélanie VIJAYARATNAM⁶⁹ affirme que le déclassement professionnel ne produit pas seulement une perte en termes de ressources financières, mais qu'il peut entraîner des conséquences psychologiques néfastes dans la mesure où il peut être vécu comme un déshonneur. Nous avons déjà évoqué l'exemple du monsieur qui exerce le métier de caissier dans un supermarché en France. La traductrice de madame R explique que :

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils aîné- 05/06/2021 :

« Témoignage personnel de la traductrice de Madame R: « (...) même mon mari il est ingénieur, au Sri Lanka, mais ici (*Elle rit*), il fait le ménage, il y a plusieurs, c'est comme ça. »

Le système de hiérarchie des castes repose sur la distinction entre le « pur » et « l'impur ». Les « purs » ne devant pas être en contact avec des matières organiques du corps humains. « *Pour que les hautes castes puissent demeurer pures, il est nécessaire que certaines sections de la société se spécialisent dans le traitement des choses impures. C'est ainsi qu'existe des castes de fossoyeurs, de balayeurs, de tanneurs, d'équarisseurs, etc. Rejetées tout en bas de la hiérarchie sociale, elles sont caractérisées, en raison de leurs occupations, par un état d'impureté permanent particulièrement fort.* ⁷⁰ ». La majorité des immigrés tamouls sri lankais en France sont issus de la caste dominante des Vellalars⁷¹. Monsieur D a raconté comment certains membres de cette caste avaient des pratiques humiliantes vis-à-vis des basses castes

⁶⁷ Ichou Mathieur, *Les enfants d'immigrés à l'école. Inégalités scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur*. Paris, Presses Universitaires de France, 2018, p 176

⁶⁸ Assayag Jackie, « La caste entre histoire et anthropologie. Le « grand jeu » interprétatif », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2003/4 (58e année), p. 815-830. URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-2003-4-page-815.htm>

⁶⁹ Entretien accordé en juin 2021.

⁷⁰ Delière Robert, « Chapitre 5. L'idéologie du pur et de l'impur », dans : *Les castes en Inde aujourd'hui*. sous la direction de Delière Robert. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Sociologie d'aujourd'hui », 2004, p. 133-165. URL : <https://www.cairn.info/les-castes-en-inde-aujourd'hui--9782130540342-page-133.htm>

⁷¹ Goreau-Ponceaud Anthony, *La diaspora tamoule : trajectoires spatio-temporelles et inscriptions territoriales en Île-de-France*, Thèse dirigée par Pierre Singaravelou, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2008.

afin de se préserver de leur « impureté ». Pourtant des hommes de cette haute caste se retrouvent à exercer des métiers qui relèvent de « l'impur ». 4,2% des hommes mariés de notre échantillon déclaraient être agents d'entretien ou de service et 4,6% font la vaisselle dans les restaurants.

Par ailleurs, la religion hindoue impose un régime alimentaire végétarien, comme l'explique la fille de madame M :

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

« Fille de Madame M : Nous, en fait, le bœuf c'est sacré, donc tout ce qui est veau ou bœuf on est pas censé le manger, et c'est comme le cochon, c'est comme les musulmans, ben pour nous aussi, c'est pas le cas, et après les vrais... enfin les personnes qui pratiquent réellement la religion, de base, elles sont censées être végétariennes, après y'a des sous-cultures qui se sont formées et qui consomment du coup, ben de l'agneau comme du poulet, etc... et tout, de la volaille, mais après ici, avec l'évolution, les gens ils se sont adaptés et maintenant ils mangent aussi du bœuf, mais plein de gens mangent du bœuf et ils se rendent pas compte, ou ils savent pas, mais même s'ils le savent étant donné qu'ils ont consommé, ils sont habitués ben, ils ne changent pas non plus. » Cette transgression des interdits alimentaires provoque la réprobation de madame M.

Toutefois, la profession la plus représentée chez les mariés de notre échantillon est celle de cuisinier (17,5%). Elle peut donc mettre les hommes qui l'exercent en contradiction avec leurs préceptes religieux, lorsqu'ils cuisinent du bœuf, par exemple, viande très présente dans la cuisine de notre pays.

Enfin, Mélanie VIJAYARATNAM explique que dans la répartition des rôles genrés de la société jaffnaise, l'espace social du père est à l'extérieur de l'espace domestique et celui de la mère à l'intérieur de celui-ci. Or la majorité des mariés de notre échantillon (29,6%) déclarent être sans profession.

Emplois dans des secteurs économiques où les travailleurs sans titre de séjour revêtent une importance stratégique, emplois à dimension « impure », absence d'emploi sont autant de positions sociales qui peuvent fragiliser l'honneur des pères qui les occupent. D'autant, que le monde du travail que décrivent madame M et sa fille n'est pas celui décrit par monsieur D, les solidarités s'y sont considérablement affaiblies.

3. L'histoire de madame M : Une caissière qui se sent bien seule à revendiquer.

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

« LB : Mais vous avez un travail aujourd'hui ?

Mère famille 3 : J'ai un travail, mais j'en cherche un autre le matin. Au supermarché où je travaille, je gagne moins de 1.000,00 euros, c'est tout. Comment on fait ?

LB : Vous travaillez combien d'heures ?

Madame M : 30 heures par semaine. (...)

Fille de Madame M : Par exemple, quand il y a eu la prime pour les personnes qui travaillaient pendant le COVID, ma mère n'a pas eu la prime.

Madame M : Moi, je suis asthmatique, je n'y suis pas allée pendant 1 mois, je n'ai pas eu la prime, ce n'est pas normal.

Fille de Madame M : Ils ont mis en place de nouvelles règles, bon moi je trouvais ça un peu aberrant, mais après, on a besoin de travailler au jour d'aujourd'hui, donc on n'a pas trop réagi. Par exemple, voilà, pendant ta période d'essai, tu n'as pas le droit d'être en arrêt maladie. (...)

LB : Du coup, ils menacent les gens de mettre fin à leur période d'essai s'ils sont malades ?

Fille de Madame M : Ben oui, tu peux potentiellement être licencié, on peut mettre fin et tout si jamais tu es en arrêt maladie, c'est pas normal et tout, par exemple, à cette époque-là, ma sœur elle venait de commencer à travailler dans ce supermarché pendant une période de vacances et elle avait son examen pour passer sa conduite, ça c'est une raison valable, et pourtant ils ont dit : « Ah mais tu sais, ça c'est pas normal, tu n'es pas censée être absente et tout... », mais elle a une preuve et c'est pas elle qui choisit la date, (...) elle disait : « oui, mais ça, c'est comme ça, je peux pas faire autrement, j'ai mon examen et tout ça », et eux, ils disaient : « oui mais voilà, tu n'as pas forcément le droit d'être absente... etc... », ils étaient très regardant vis-à-vis de ça...

Madame M : Maintenant, ils changent tout le temps le planning, ils me donnent un planning avec une coupure, 3 heures le matin, après le soir, j'ai une coupure de 2 heures, pendant une semaine je travaille 5 heures de travail, je ne commence pas le matin...

Fille de Madame M : En fait, au début, quand ma mère elle a commencé le travail, elle pouvait très bien dans une journée faire 2 heures de travail pour commencer à 15 heures et finir à 17 heures, comme elle pouvait faire le lendemain toute une journée d'affilée, voire même deux jours où elle commençait à l'ouverture du magasin et elle finissait à la fermeture, elle travaillait comme ça et puis, d'un coup, des fois, elle travaillait entre midi et 15 heures, ou des heures comme ça, enfin le planning était vraiment très mal fait, et puis finalement elle, étant donné que... ben là pour le moral, pour le physique et tout, elle avait besoin d'un emploi du temps stable, ben j'ai écrit un courrier pour leur demander si elle pouvait travailler que l'après-midi, et c'est pour ça qu'après, ils ont accepté. Mais dès fois, ça leur arrive de mettre des...

Madame M : Avant ils acceptaient, maintenant il n'accepte plus (*Elle rit*). Maintenant, tout change...

Fille de Madame M : Maintenant, ça leur arrive, malgré tout de prendre de son emploi du temps pour modifier son temps, de travail... commencer à 14 heures, ou lui laisser faire la caisse normale pendant quelque temps et tout... Comme j'ai fait la demande spécifique pour qu'elle travaille là-bas exprès et tout...

Madame M : Moi je n'aime pas beaucoup le bruit avec les enfants, les clients et les bagarres, disputes... je sais pas comment ils font les plannings, ils ont donné le planning, et tout le monde est énervé, aujourd'hui ils ont donné le CLS à quelqu'un, demain aussi donné le CLS, après-demain aussi il lui ont donné le CLS...

Fille de Madame M : Le CLS ce sont les caisses automatiques...

Madame M : Pendant 4 heures, 5 heures, elle est restée debout, il n'y a pas de chaise...

Fille de Madame M : En plus avant, ils avaient une chaise dans les caisses automatiques pour que les caissières, elles puissent s'asseoir pour se reposer, mais après, apparemment il y avait une caissière qui était en train de regarder une vidéo qui

était assise dessus, donc du coup, ils ont dit : « Ah, elle ne fait rien, ce n'est pas la peine qu'elle s'assoit... », donc, ils ont enlevé les chaises de la caisse...

LB : Il n'y a pas de syndicat ?

Madame M : Non, E, elle est partie. 10% sri lankaise, 10% arabes, 10% africains, 10% responsables...

Fille de Madame M : C'est les personnes qui travaillent dans le magasin, personne ne va aller vraiment parler. Par exemple, vous savez les collègues sri lankaises de ma mère, il y a une collègue pendant, enfin depuis qu'elle est arrivée, ils l'ont laissé qu'à la caisse automatique du côté où il faisait froid, et elle faisait que ça, ou sinon c'était les caisses normales, mais du côté encore froid aussi, et donc elle, elle a commencé à en avoir marre, mais comme elle allait pas parler en disant moi je peux pas toujours rester ici, et qu'elle disait pas ce qu'elle ressentait, elle est venue voir ma mère et elle lui a dit : « Ah moi je vais démissionner, j'en peux plus, je peux pas travailler ici ». Ma mère, elle a fait : « mais pourquoi, tu ne vas pas leur parler du problème, si tu dis tes problèmes, ils vont peut-être le régler, ils vont éviter de te mettre là-bas, ou ils vont ne t'y mettre qu'une fois dans la semaine ». Mais si tu ne dis pas, ils vont te laisser, c'est normal parce qu'ils se disent ok, elle ne se plaint pas, c'est que pour elle c'est bon. Donc, il faut que tu parles, après, elle est partie parler, et pareil, à chaque fois, ma mère, elle c'est quelqu'un qui s'exprime donc du coup, à chaque fois qu'il y a un problème, elle dit, mais les autres non, donc quand ils ont quelque chose ou quoi, ils disent direct à ma mère : « Ah la prochaine fois, il faudrait que tu dises aussi ça ». Mais ma mère, elle dit : « Pourquoi vous, vous ne dites pas ? ». Et moi, j'ai dit à ma mère, pourquoi elles, elles ne vont pas aller parler de ça ? Et quand ma mère, elle va parler au responsable ou aux personnes qui pourraient s'exprimer lors des réunions parce que les personnes qui se réunissent c'est seulement les responsables et ceux qui travaillent à l'accueil donc quand vous allez à la réunion ma mère, elle a dit : « Ah tu peux parler pour ça ? », mais ces gens-là, ils disent non, moi je vais pas parler pour les autres, je vois pas l'intérêt, je parle pour moi, ce qui est pas bon pour moi, je vais en parler, moi je vais m'exprimer pour moi.

LB : Y'a pas de solidarité ?

Fille de Madame M : Y'a pas de solidarité, et pareil, même s'ils vont élire une représentante, en fait y'a un représentant pour les rayons et un représentant pour les caisses, cette représentante-là ben, elle ne va pas parler forcément de ce qui est bien ou pas bien pour les caissières...

Madame M : Moi, je ne suis pas comme ça, moi directement je parle, je bagarre, bagarre, discute, discute, c'est tout...

Fille de Madame M : Et c'est pour ça que le travail, ben, il est un peu plus difficile, et pareil, étant donné la situation financière de ma mère au jour d'aujourd'hui, (...) par rapport à ça ma mère, elle a déjà parlé, en disant : « est-ce que vous pourriez augmenter mes heures de travail, ne serait-ce que de 5 heures pour qu'au moins je travaille à temps plein » ... mais pourtant c'est comme si on parlait dans les oreilles d'un sourd, il n'y a pas du tout de retour et...

Madame M : 5 mois, toujours pas répondu...

Fille de Madame M : Et maintenant le problème aussi, c'est qu'étant donné que parfois ça leur prend de temps en temps de varier l'emploi du temps de ma mère qui est censé être fixe, ben ça fait que même si demain, elle trouve un travail à temps plein, pardon à temps partiel mais le matin, elle ne pourra pas forcément y aller.

Madame M : Non, non, moi j'ai parlé, j'ai parlé, je m'en fous moi, j'ai dit madame, j'ai dit comme ça, le travail pour moi, si vous ne me donnez pas plus d'heures moi je

cherche un autre travail, j'ai parlé directement, je n'ai pas peur moi, pourquoi avoir peur, tout le monde il est...

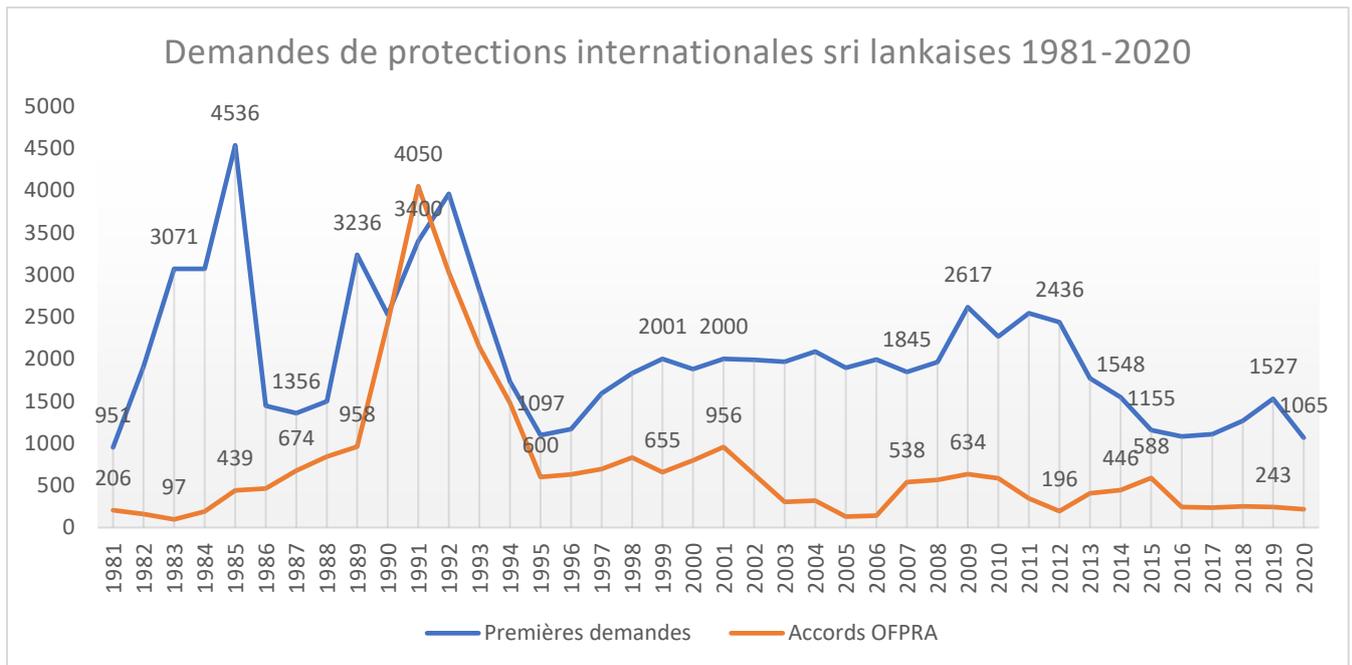
Fille famille 3 : Ouais mais du coup, c'est la seule qui s'exprime, et c'est ça qui fait que du coup, ben personne parle aux supérieurs, et malgré qu'elle leur dire ça, eux ils disent « oui, oui », mais finalement, il n'y a pas de retour donc...

L'honneur de madame M, c'est de ne pas se taire. Cependant, ses conditions de travail ne l'inscrivent pas dans un collectif solidaire face à son employeur. Elle énumère la part de sri lankaises, la part d'africaines, la part d'arabes, la part de responsables... Pour le dire vite, dans sa situation, la solidarité de classe a laissé sa place aux solidarités « ethniques ». Elles occupent d'autant plus de place que le collectif de travail est atomisé. A ce contexte d'affaiblissement des solidarités et des protections collectives dans le monde du travail s'est ajouté la baisse significative de la protection internationale accordée aux exilés tamouls sri lankais par l'OFPPRA à partir de 1991.

Le taux d'accord de l'OFPPRA aux premières demandes déposées par les personnes de nationalité sri lankaise passent ainsi de 27,7% en 1981 à 70,4% en 1991. Les différents gouvernements français adoptent ensuite une politique restrictive surtout après le cessez-le feu de 2002, portant ainsi ce taux d'accord à son plus bas niveau en 2005 (4,9%). La rupture de ce cessez-le feu en 2006 amorce une remontée du taux d'accord pour atteindre 20,4% en 2010, année qui suit la défaite militaire du LTTE face à l'armée sri lankaise.⁷² Après la fin de la guerre, « l'OFPPRA reçoit encore des demandes d'asile de Tamouls sri lankais qui ne se sentent pas en sécurité dans leur pays d'origine. La procédure de regroupement familial de femmes et d'enfants de réfugiés ou le mariage d'un français d'origine sri lankaise avec un conjoint vivant dans le pays d'origine participent aussi de l'arrivée d'autres Tamouls en France. »⁷³

⁷² Madavan Delon, « Réfugiés tamouls sri lankais : guerre, migration et intégration », *Migrations Société*, 5 (161), 2015, p 112

⁷³ Madavan Delon, *Ibid*, p 111



Graphique1 : Les demandes de protections internationales sri lankaises 1981-2020 ⁷⁴

Mais l'obtention d'un titre de séjours est devenue plus difficile comme le rapporte Madame R :

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils- 05/06/2021 : « (...) Mais après, il y a des parents, ici le problème qui n'ont pas les papiers, ils n'ont pas trouvé de travail à cause de ça, y'a des problèmes de finances (...) »

L'affaiblissement des protections et des solidarités dans le monde du travail s'accompagne donc d'une précarité supplémentaire pour les migrants tamouls sri lankais qui arrivent en France à partir des années 2000, période à laquelle l'écart entre les premières demandes d'asile et les réponses positives à ces demandes est le plus grand (cf. graphique 1). Dans cette période « *le communautaire devient une évidence pour l'accueil des Sri Lankais en France* »⁷⁵ car la société d'immigration ne joue plus ce rôle. Le cumul de ces différents éléments conduit à une dégradation des conditions matérielles de vie.

II. Différences de statut dans la société d'immigration, conditions de vie concrètes et formation des inégalités scolaires.

⁷⁴ Graphique réalisé par mes soins. Données de la période de 1981 à 2013 : Madavan Delon, « Réfugiés tamouls sri lankais : guerre, migration et intégration », *Migrations Société*, 5 (161), 2015. Données de la période 2014-2020, Rapports annuels d'activité de l'OFPPA consultés sur ofpra.gouv.fr en août 2021. URL : <https://ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/publication-du-rapport-d-activite-8>

⁷⁵ Goreau-Ponceaud Anthony, *La diaspora tamoule : trajectoires spatio-temporelles et inscriptions territoriales en Île-de-France*, Thèse dirigée par Pierre Singaravelou, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2008., p 131

Les entretiens font état d'une inégale maîtrise de leur temps par les parents qui induit des disponibilités parentales différenciées. Ils témoignent également de différences dans les conditions d'habitat, plus ou moins favorables à la réussite scolaire.

1. Horaires de travail et disponibilités parentales.

En miroir des familles où les parents travaillent « tout le temps », le plus jeune des fils de monsieur D exprime la chance qu'il a de pouvoir passer du temps avec ses parents :

Entretien avec Monsieur D et le plus jeune des ses fils- 16/12/2020.

« **Fils de Monsieur D :** En vrai, j'ai un peu de la chance, parce que j'ai des parents qui prennent soin de moi, qui consacrent leur temps. Parce que la plupart des gens, leurs parents ils travaillent, ils n'ont pas le temps de leur parent, moi, j'ai de la chance que mes parents, ils sont tout le temps avec moi. Je profite avec eux.

Monsieur D : Il y a des familles qui travaillent jusqu'à 9h30, 10h le soir, ils rentrent, il est 11h30, minuit, ils ne peuvent pas rester jusqu'à minuit pour aller apprendre quelque chose. Comme il a dit, ils sont en difficulté, parce que les parents... toujours ils sont tout seuls, ils sont à la maison. Il n'y a pas les parents, ils ne sont pas là, à côté. Ils doivent aller travailler, moi par contre, comme je gagnais bien, je ne voulais pas laisser ma femme pour travailler, là, ça va. »

La fille aînée de madame M explique que ses deux parents travaillaient tout le temps :

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

Fille de Madame M : Oui mais en fait, à l'époque, ma mère elle travaillait, comme quand elle était en couple avec mon père, pareil aussi mon père, il travaillait, tous les deux ils travaillaient tout le temps,

Ces deux enfants confirment l'inégale maîtrise du temps et l'inégale disponibilité parentale observées par l'équipe de chercheurs dirigée par Bernard LAHIRE dans l'étude qui a donné lieu à la publication de l'ouvrage *Enfances de Classe*⁷⁶.

Monsieur D occupait un emploi stable avant d'être à la retraite. L'enfant que nous avons rencontré est le plus jeune de ses fils. Il témoigne de nombreuses activités réalisées en commun avec son père et du temps passé à lui transmettre ses connaissances :

Entretien avec Monsieur D et le plus jeune de ses fils- 16/12/2020 :

« **Fils de Monsieur D :** Oui. C'est surtout mon père qui m'a incité à apprendre plus de choses, de culture générale. Il me faisait souvent regarder des documentaires. »

⁷⁶ Lahire Bernard (sous la direction de), *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, paris, Editions du Seuil, 2019, p 953..

Comme elle l'a raconté, madame M n'a pas la maîtrise de son temps à cause des changements de planning qui lui sont régulièrement imposés par son employeur. Elle est seule à élever ses enfants :

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

Madame M : Les quatre enfants, je m'en suis occupé toute seule, maintenant je m'en occupe toute seule (*Elle rit*).

Pour ces raisons, elle a été souvent contrainte de laisser ses enfants seuls à la maison. Aussi, les temps d'apprentissage se faisaient beaucoup entre enfants de la fratrie. La position d'aîné étant plus exposée à la solitude dans les apprentissages que celle des cadets :

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

Fille de Madame M : Quand j'étais au collège, oui j'étais à l'étude, justement parce qu'en fait, encore une fois, je suis l'aînée de la famille, et du coup, je pouvais pas enfin... ma mère, elle travaillait, et ma mère étant donné que... même si elle a beaucoup de connaissances, ça s'arrête, on va dire au niveau de la primaire, étant donné qu'après ça elle a pas fait d'études et tout, ben du coup faire les devoirs à partir du collège c'est un peu compliqué, donc oui, moi j'ai été à l'étude mais après pour mes sœurs et mon frère on s'est entraîné et tout...

LB : Toi tu les as beaucoup aidés ?

Fille de Madame M : Oui, et ma sœur aussi (la deuxième enfant de la fratrie), on faisait nos devoirs un petit peu ensemble, on expliquait tout ça. Au fur et à mesure du temps, ben euh... après, c'est vrai qu'au début, j'ai pas trop cherché à faire mes devoirs avec mes copines, j'ai toujours voulu faire de moi-même, essayer de chercher de moi-même, mais ma sœur ou mon frère, eux, par exemple, ils travaillaient en groupe avec leurs camarades de classe pour pouvoir faire leurs devoirs ensemble, pour savoir c'était comment et tout, moi j'ai commencé à faire ça seulement après le lycée, mais c'est surtout moi qui aidais plus les autres que demander de l'aide... »

Mais l'inégale maîtrise du temps, ne joue pas seulement sur les disponibilités parentales. « *La précarité (...) borne l'horizon temporel des individus.* »⁷⁷. Monsieur D explique que si certains enfants sri lankais ne réussissent pas à l'école, c'est parce que les parents ne pensent pas à l'avenir de leurs enfants :

Entretien avec monsieur D- 11/12/2020 :

Monsieur D : Si mais, en plus comme je vous ai parlé tout à l'heure, y'a des Sri lankais pourquoi les enfants ils sont comme ça, parce qu'ils ne veulent pas leur avenir, ils ne voulaient pas penser à l'avenir de leurs enfants. (...).

De ce fait, ils ne font pas de choix stratégiques concernant l'avenir de leurs enfants, contrairement à la traductrice de madame R et son époux qui ont préféré que

⁷⁷ Lahire Bernard (sous la direction de), *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, paris, Editions du Seuil, 2019, p 953.

madame arrête de travailler dans l'objectif explicite de permettre à leurs enfants de réussir leurs vies :

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils aîné- 05/06/2021 :

« Témoignage personnel de la traductrice de Madame R: En plus, nous on ne travaille pas, on travaille, on dirait qu'on travaille pour gagner le smic, comme on n'a pas étudié ici, on ne peut pas travailler, mais nous on veut que nos enfants ils gagnent bien, ils vivent bien, ce n'est pas comme nous, donc nous on préfère ça. (*ne pas travailler*)

Cependant, la traductrice de madame R occupe une position sociale particulière dans la société d'immigration puisqu'elle est dirigeante associative et conseillère municipale.

L'inégale maîtrise du temps produit des inégalités dans le temps passé à la transmission parentale. Cependant, ces inégalités sont renforcées par la positions sociale pré-migratoires car selon que les parents appartiennent à la caste Vellalars ou qu'ils appartiennent à une caste plus basse, le contenu de ce qui est transmis (la culture générale dans le cas de monsieur D, des connaissances scolaires limitées au niveau primaire dans le cas de madame M) n'est pas de même nature. Par ailleurs, l'inégale maîtrise du temps produit également des inégalités en ce qu'elle offre ou pas la possibilité aux parents de mettre en œuvre des stratégies à long terme destinées à permettre à leurs enfants de réussir leurs vies par le biais de l'école. Ceci est d'autant plus vrai que l'inégale maîtrise du temps n'est pas seulement le produit des conditions de travail, mais aussi celle des conditions d'habitat.

2. Conditions d'habitat.

La question du logement est une question centrale dans tous les entretiens que nous avons réalisés. Ils font tous apparaître le caractère subi de la trajectoires résidentielles des familles interrogées. Même s'il existe différents profils de familles. Celles qui disposent d'un logement pérenne et suffisamment spacieux pour que la famille y vive bien. Et celles qui ont été obligées de changer de logement régulièrement et qui vivent dans des espaces trop petits.

Même monsieur D dont la famille dispose d'un logement stable et d'une surface adaptée à la composition familiale, explique qu'il n'est pas venu habiter à La Courneuve par choix :

Entretien avec monsieur D- 11/12/2020 :

« Monsieur D : (...). Dès que j'arrive ici, un petit peu, j'ai paniqué moi. Ma femme, il ne voulait pas aller ici à La Courneuve. Je vous dis la vérité.

LB : Mais du coup pourquoi vous êtes venus ici alors ?

Monsieur D : Parce que ma femme elle a eu un problème à les oreilles à cause de l'avion, atterrissages et décollages, y'a un problème, elle pouvait plus. Elle a dit, écoutez si ça continue comme ça, je vais divorcer et repartir au pays. J'ai dit, écoutez, non, pourquoi. J'ai parlé avec le directeur avant de prendre ma retraite, il m'a dit D

pourquoi ? Ecoutez monsieur qu'est-ce que je dois faire, je ne peux rien faire, parce que maman elle pleure. Il faut absolument chercher un logement. Là vous êtes bien, le logement est gratuit. Je ne payais rien. C'était avec l'entreprise. Comme je travaille un bon métier. C'est le directeur qui m'a aidé. D pourquoi, tu as une bonne maison, tu es bien, c'est gratuit. Oui, je sais très bien, je comprends très bien, le problème c'est ça. Je ne peux rien faire. Mais à l'époque tu étais là avec tes enfants. Oui, j'étais là avec mes enfants, mais le problème c'est que ma femme elle ne voulait pas. »

Cependant, s'il a quitté le logement qu'il occupait avec sa première épouse, dont il est veuf, et ses trois premiers enfants, sa famille n'a connu que de longues périodes de stabilité résidentielle. Ce n'est pas le cas de madame M. Sa trajectoire résidentielle est contrainte d'abord par son divorce et par le manque d'espace. Les pratiques de ses propriétaires compatriotes souvent peu scrupuleux contribuent en outre à accroître les difficultés financières de la famille :

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

Madame M : Les enfants, ils sont nés ici. Mes trois filles elles sont nées à Paris 18^{ème}, mon fils il est né le A, 93. Parce que quand les enfants sont nés, moi j'habitais à Paris 18^{ème}, après l'accouchement de mon fils, j'ai habité C (...)

LB : Vous êtes arrivée à N, après vous êtes partis à C.

Fille de Madame M : Non, en fait, quand elle est arrivée sur Paris, enfin, elle habitait à N, elle était hébergée chez une de ses cousines, et du coup ils habitaient là-bas etc... après, ils ont voulu prendre un logement à eux et ils ont déménagé sur Paris, après ils sont restés sur Paris, enfin, plusieurs arrondissements de Paris et à la fin, après la séparation de mon père et de ma mère, on est parti habiter à C avec ma mère et c'est à ce moment-là que mon frère est né.

LB : D'accord, et après vous êtes venus à B?

Fille de Madame M : oui après, quand j'avais 12 ans, on est arrivé à B.

LB : Du coup, vous avez beaucoup changé de logement ?

Madame M : Oui parce que je ne savais pas comment on fait les demandes de logement là-bas, je ne connais pas comment on fait pour acheter une maison, après toujours louer, louer, louer...

Fille de Madame M : Oui mais en fait, à l'époque, ma mère elle travaillait, comme quand elle était en couple avec mon père, pareil aussi mon père, il travaillait, tous les deux ils travaillaient tout le temps, ils avaient jamais sollicité l'aide de l'Etat pour quoi que ce soit, parce que déjà, ils étaient pas au courant, puis, en plus eux ils ne le sollicitaient pas parce qu'ils pensaient qu'ils n'étaient pas dans la nécessité pour, et du coup, elle a pas trop cherché à savoir, et après quand même, quand elle s'est séparée de mon père, elle touchait les aides sociales mais elle s'attendait pas à ce qu'il y ait une potentielle aide pour les logements, donc elle était pas forcément au courant, et comme divorcer chez nous c'est très mal vu, ben automatiquement ma mère, elle était un peu reniée de la famille, et euh, enfin, elle côtoyait personne donc, elle n'avait pas beaucoup d'aide non plus de la part des autres, elle ne savait pas, elle était en manque d'informations, donc plus à cette période-là, c'était beaucoup plus difficile pour elle, pour mener sa vie que quand elle était en couple avec mon père.

LB : La dame que j'ai vue, ce matin, elle m'a dit aussi, ils ont déménagé plusieurs fois, (...) pour trouver un logement qui convenait, parce qu'effectivement, c'est dans le privé, et donc...

Madame M : Le privé, c'est, si vous connaissez quelqu'un dans le privé, cette personne est sri lankaise, elle a acheté une maison, elle la met en location, vous payez un loyer de 700 euros, vous ne lui donnez pas 700 euros, vous lui donnez 1.100 euros, 1.200 euros, il est écrit dans le contrat 700 euros, vous lui donnez 400 euros en liquide de la main à la main comme ça, moi aussi je payais comme ça, d'accord. Plusieurs fois, j'accompagnais quelqu'un pour un rendez-vous avec l'assistante sociale dans les H.L.M, pour une demande de logement. Cette personne donne 1.100 euros en réalité, et sur la quittance de loyer, il y avait écrit 900 euros, et les 200 euros il est plus, pour lui il ne gagnait pas 200 euros, ce n'est pas bien ça, carrément, c'est pas bon...

Fille de Madame M : C'est pour ça que du coup, quand elles vont demander de l'aide, elles n'ont pas l'aide nécessaire à leur logement, de base, ils ont pas du tout les fonds, et malgré tout ils sont obligés de continuer comme ça, et du coup, c'est ça qui est difficile. Après nous, lors de nos déménagements, je sais pas comment c'était à l'époque où on déménageait avec mon père, mais quand nous on a déménagé, c'était à chaque fois parce que la maison elle était beaucoup plus petite, on aurait pas déménagé de la maison où on habitait dans le quartier X, mais c'était surtout à cause du décès de ma sœur, c'était très difficile moralement et c'est pour ça que du coup, on a cherché ailleurs et tout, et après on a eu un H.L.M, donc c'était bien, mais sinon dans le quartier X, on avait pas besoin de déménager, après bon la maison, elle était pas très salubre, c'était très difficile...

LB : Je me souviens, vous aviez beaucoup de charges, ce n'était pas... (...)

Madame M : tu sais quoi, le logement, il est privé, et l'électricité, les prix montent, normalement, les H.L.M, je paye 90 euros par mois, et le logement privé, je paye 200 euros, 300 euros pour deux mois, ce n'est pas normal. »

Nous avons pu observer l'existence de cette pratique des dessous de table relative au paiement du loyer pour une famille accompagnée dans le cadre professionnel.

Cette précarité du logement a entraîné le redoublement de la classe de CP pour la fille aînée de madame M :

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

« Fille de Madame M : (...) surtout après la séparation de mon père et ma mère, je venais de terminer ma maternelle grande section et je faisais ma rentrée de CP, juste cette année-là, j'ai dû faire trois maternelles différentes, enfin, oui trois CP différents, pardon, et du coup c'était beaucoup trop compliqué pour moi...

LB : dans la même année ?

Fille de Madame M : Dans la même année, parce qu'en fait au début, ma mère elle habitait encore à Paris pendant le divorce avec mon père, tout au début donc j'ai fait ma rentrée dans une école à Paris, et puis après ça mon père il est venu nous chercher pendant 3 mois, 3-4 mois, donc il m'avait inscrit dans une école à Alfortville, mais là-bas ça m'a vraiment pas plu et tout, j'étais mise de côté, parce que je venais en cours d'année, tous les enfants se connaissaient et les enfants sont vraiment méchants entre eux et puis, j'avais pas le bon style vestimentaire, j'étais pas forcément adaptée, je savais pas parler, je savais pas m'exprimer vraiment correctement, donc c'était beaucoup trop compliqué pour moi, et après je suis revenue, à ce moment-là ma mère elle avait trouvé un logement, et on s'est retrouvé à Aulnay-sous-Bois et là, j'ai dû faire

une autre rentrée en CP à Aulnay-sous-Bois au cours de la même année, et là, ils ont dit ben du coup c'était impossible que je puisse passer en CE1, donc, j'ai dû redoubler.

Cette précarité n'est pas propre aux femmes qui font le choix de divorcer. Elles touchent aussi les couples avec enfants comme le rapporte madame R :

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils aîné- 05/06/2021 :

Traductrice de madame R : En fait, elle dit qu'il y a beaucoup de familles, ils ont pas un appartement, comme ils louent, donc chaque 3 ans, 4 ans, ils sont obligés de déménager, tout ça, ça aussi (...). Après, y'a des familles, au début, ils habitaient, par exemple, eux au début ils ont habité à Blanc Mesnil, après, ils ont déplacés à La Courneuve, si elle habitait à la même ville, aussi c'est un peu, eux ça va, mais il y a des familles ça aussi pour les études, parce qu'il y a des enfants ils aiment pas de changer d'école aussi, ça moi je connais une famille, eux ils ont déplacé à 160 km de Paris, comme ils ont eu des problèmes au niveau des finances, là-bas c'est moins cher, donc ils ont déplacé là-bas. Au début, premiers 3 ans ils n'étaient pas contents du tout, le petit, il voulait revenir ici, il n'a pas travaillé bien, là maintenant ça va, il est habitué, il travaille bien, mais elle a eu beaucoup de problème à cause de ça aussi.

À côté de la précarité résidentielle, génératrice de ruptures scolaires, les familles parlent aussi d'appartements dont la taille n'est pas adaptée à la composition familiale :

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils aîné- 05/06/2021 :

Traductrice de Madame R : Il n'y a pas de problème, parce que les enfants, ils travaillent bien. Pour eux, le problème pour l'instant, pendant le confinement, là ils habitent dans un F3 au 3^{ème} étage, depuis longtemps qu'ils demandent un peu plus, c'est ça le plus... parce qu'eux, ils ont eu des difficultés pendant le COVID, ils sont dans une chambre, pour apprendre, tout ça, c'était compliqué.

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

Fille de Madame M : (...) Après on a déménagé ici, parce que la maison où on habitait, c'était beaucoup trop petit, c'était un F1 (*pour la mère et les 4 enfants*), donc avait vraiment pas de place, on venait tous de grandir... etc..., il nous fallait beaucoup plus d'espace donc du coup on a déménagé ici. On est arrivé ici au mois de novembre 2007...

Les situations de mal-logement qui viennent d'être décrites « *sont à l'origine d'une somme de difficultés qui empêchent de se conformer aux institutions, notamment scolaires. Être à l'heure tous les jours, propre, nourri et reposé (...). (...), le manque de sommeil et la fatigue induits par les conditions de logement apparaissent de façon récurrente chez les enfants (...) appartenant aux familles les plus*

précaires. »⁷⁸ Par ailleurs, « Dans ces familles précaires, les lieux d'habitation sont souvent si exigus qu'il est difficile pour les parents de réserver un espace propre à leurs enfants. Ainsi n'ont-ils pas tous de chambre. Il est par ailleurs rare de pouvoir y matérialiser leur vie d'élève : la petitesse des logements rend en effet difficile la possibilité de disposer, dans son environnement, d'espaces de travail (bureau ou table) et d'objets fréquemment employés dans les autres familles pour stimuler les apprentissages (jeux éducatifs, livres). »⁷⁹.

Pourtant, si ces conditions matérielles de vie influencent grandement la formation des inégalités scolaires, la façon dont les parents investissent l'école joue aussi un rôle fondamental. Nous avons pu ainsi observer que dans certaines familles, l'école constitue un tel projet d'ascension sociale, que les parents bricolent des solutions de fortune constituant autant de signes symboliques forts adressés aux enfants. Pour exemple, ces parents vivant avec leurs enfants dans un logement trop exigüe et qui tous les soirs mettaient une planche sur la baignoire afin qu'ils puissent y faire leurs devoirs, matérialisant ainsi un espace de travail qui n'existait pas. Le projet migratoire des parents des familles tamoules sri lankaises n'est pas seulement issue d'une volonté de vivre mieux, il a pour toile de fond l'expérience de la guerre civile dont l'enjeu résidait dans l'indépendance politique des Tamouls vis-à-vis de l'État central sri lankais. Cette guerre civile n'a pas été seulement un conflit armé. Elle a été aussi une période hautement politique qui a profondément transformé la société jaffnaise, ébranlant les fondements idéologiques de la hiérarchie des castes, et dans une moindre mesure des discriminations de genre.

Chapitre 2 : Politisation de l'exil et transformations des positions pré-migratoires dans la société d'accueil.

Plusieurs chercheuses et chercheurs ont montré la dimension politique de l'immigration tamoule sri lankaise en France. L'ensemble des Tamouls n'est pas partisan des Tigres, mais ils adhèrent souvent à leur lecture de l'histoire du Sri Lanka (RIGONI, 1999⁸⁰ ; DEQUIREZ, 2011⁸¹). De plus nombre de leurs enfants bénéficient de l'encadrement associatif que les partisans des Tigres ont mis en place en France (GOREAU-PONCEAUD, 2008 ; ETIEMBLE, 2017⁸²). Le propos n'est pas ici de rentrer dans les détails de cette politisation, mais de la prendre en compte car elle transparait,

⁷⁸ Lahire Bernard (sous la direction de), *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, paris, Editions du Seuil, 2019, p 937.

⁷⁹ Lahire Bernard, *Ibid*, p 939.

⁸⁰ Rigoni Isabelle. « Nationalisme et violence politique dans l'État Unitaire. Les Kurdes du PKK et les Tamouls du LTTE », *CEMOTI*, n° 28, 1999. Turquie Israël. p 255-286. DOI : <https://doi.org/10.3406/cemot.1999.1499> https://www.persee.fr/doc/cemot_0764-9878_1999_num_28_1_1499 consulté le 25/09/2021

⁸¹ Dequirez Gaëlle, « l'histoire de Sri Lanka vue par les associations nationalistes tamoules en France », *Hommes et migrations* [en ligne], 1291/2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/678>; DOI : 10.400/hommesmigrations.678

⁸² Étienne Angéline, « Tamouls du Sri Lanka en France : politisation de l'exil dans l'ombre des Tigres », *Revue européenne des migrations internationales* [en ligne], vol 33-n°4/2017, mis en ligne le 01 décembre 2019, consulté le 13 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remi/9376> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.9376>

à plusieurs reprises dans les entretiens. Et lorsqu'elle s'exprime, elle remet souvent en cause, pas toujours, le poids des traditions. Certes, « *ce sont les structures sociales et familiales du groupe d'origine auxquelles appartiennent les migrants qui permettent d'expliquer les différences dans le mode d'intégration et d'acculturation* »⁸³. Mais « *À l'immobilité crispée de la société dominée, les partis nationalistes essaient de substituer la prise de conscience, le mouvement, la création.* »⁸⁴ (FANON, 1959). La guerre, en tant qu'évènement historique, constitue un processus socialisant « *de réorganisation profonde des systèmes de références des individus qui les ont vécus* »⁸⁵. Elle a entraîné un mouvement de transformations du statut des femmes tamoules, qui est bénéfique à la réussite scolaire des enfants, notamment des filles. De même, la politisation de l'exil semble bénéfique aux enfants de toutes les familles, quelle que soit la position de caste dans le pays d'origine, même si ces bénéfiques restent inégaux.

I. Transformations de statut des femmes tamoules et inégalités scolaires.

La guerre et l'engagement de certaines femmes dans le mouvement des Tigres n'ont pas supprimé les discriminations de genre mais elles les ont profondément transformés (HRDDICKOVÀ, 2011). « *En raison des arrestations, de l'émigration et des décès, les femmes dans certaines régions sont plus nombreuses que les hommes. (...) Des dizaines de milliers de femmes ont perdu leur père, leur mari, leurs fils et leurs filles.* »⁸⁶. Cela a eu pour effet de multiplier les foyers où la femme est le « chef de famille ». Par ailleurs, dès le début des années 1980, des femmes rejoignent le LTTE, participant à la lutte armée. L'idéologie des Tigres a exercé une profonde influence sur la culture tamoule, et ils prônaient la construction d'une femme moderne, même si la figure de la mère a toujours une place centrale. L'histoire de madame M, est emblématique, à la fois de la dureté du combat pour l'émancipation des femmes tamoules, mais aussi de son existence. La réussite scolaire des filles tamoules des dernières générations et le refus des violences conjugales et intrafamiliales sont les deux phénomènes qui confirment ce mouvement.

1. Des sacrifices des aînées à la réussite scolaire des filles :

Madame M et sa fille aînée ont raconté que la décision de divorcer les a fait basculer dans le quotidien des familles pauvres : précarité de l'emploi, mal-logement, problèmes de santé qui conduiront au décès de la seconde fille de la fratrie. Le divorce les a fait aussi tomber dans un certain isolement social. Pourtant, ni l'une, ni l'autre ne le regrette. La fille aînée de madame M estime que c'est le courage de sa mère qui a

⁸³ Goreau-Ponceaud Anthony, *La diaspora tamoule : trajectoires spatio-temporelles et inscriptions territoriales en Île-de-France*, Thèse dirigée par Pierre Singaravelou, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2008., p 344

⁸⁴ Fanon Frantz, *L'An V de la révolution algérienne*, Paris, La Découverte, 2011, p 86.

⁸⁵ Darmon Muriel, *La socialisation*, Malakoff, Armand Colin, 2011, p 105.

⁸⁶ Hrdlicková Zuzana, « The impact of the Sri Lankan conflict on the social status of Tamil women » in Madavan Delon, Dequierez Gaëlle, Meyer Éric, *Les communautés tamoules et le conflit sri lankais*, Paris, L'Harmattan, 2011, p 73-104. Traduction réalisée par Laurence Blin au moyen de google traduction.

permis son insertion professionnelle dans un bon métier (comptable) et la réussite scolaire de sa sœur et de son frère.

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

« **Fille de Madame M :** Maintenant en grandissant, c'est vrai que quand ma mère et mon père ils se sont séparés, qu'on ne côtoyait personne et ben, j'enviais les autres filles quand on allait à des fêtes etc... mes cousines parce qu'ils étaient tous entre eux soudés, et puis nous on était mis à l'écart, et du coup quand j'allais à des événements familiaux avec mon père, ben on dirait qu'on était des anges, on dirait on était tellement bienvenue et tout, tout le monde nous aimait. Par contre, quand ces mêmes personnes-là, on les croisait dehors, quand j'étais avec ma mère, ben automatiquement on est devenu des inconnus, et à l'époque ben moi je comprenais pas trop, parce qu'on était petits, donc on voyait pas pourquoi on été rejetés, que ma mère c'était un peu le vilain petit canard, donc, du coup, il y avait tous ces problèmes-là, et après maintenant en grandissant, je me rend compte que ces gens-là, c'étaient pas forcément des gens bien pour la famille, parce qu'aujourd'hui, je les ai côtoyé un peu, j'ai un peu côtoyé la famille à mon père pour pas qu'on soit, qu'on garde nos distances et tout, et il s'avère que oui, enfin, je m'entends pas avec eux, ils sont là juste pour savoir, enfin, je sais que les sri lankais, entre eux, ils ont une très forte compétition : « Ah regarde, elle, elle a acheté une voiture, elle a fait ses études... », même la propre sœur à ma mère, en vue de ses enfants, ben étant donné que eux, ils ont pas finalisés, ils ont même pas eu leur bac, ils ont eu beaucoup de difficultés pour aller travailler, ben automatiquement, elle nous critique beaucoup, elle veut pas qu'on évolue de façon positive, et du coup ça parle très, très, mal derrière notre dos, et tout. Maintenant, en grandissant, je me rends compte que oui, ma mère elle a raison, que ce n'est pas des gens qu'on devrait côtoyer, ou avoir dans notre entourage, je me rends compte que c'est des gens qui ne pensent pas à notre bien et tout, ben j'ai arrêté de les côtoyer. J'ai dit à ma mère, c'est vrai que si y'avait papa, on n'aurait pas forcément évolué de la même façon (...) »

Alors que dans la famille traditionnelle tamoule, une femme ne peut pas exister socialement sans un élément masculin, la fille aînée de madame M dit que son père aurait sans doute entravé la bonne évolution de ses enfants si sa mère n'avait pas décidé de divorcer. Les transformations sociales propres à la société jaffnaise et l'avancée des idées féministes dans la société d'immigration se conjuguent dans le discours de la fille aînée de madame M. Lorsqu'elles parlent des Sri Lankais dans ce passage, elle emploie le mot « eux », alors qu'à d'autres moments elle emploie le mot « nous ».

Si la scolarité de la fille aînée de madame M n'a pas abouti selon ses projets en raison de graves difficultés familiales, elle a contribué à la réussite des autres enfants de la fratrie : sa sœur est en licence de géographie et son frère dans l'enseignement supérieur privé après l'obtention d'un baccalauréat général. Elle est, en effet, la pionnière de la famille dans la fréquentation du système scolaire français. À ce titre, elle a construit une réflexion et un discours distancié sur celui-ci :

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

« **LB :** Et qu'est-ce que tu trouves qui est bien dans l'école, et puis les choses qui sont moins bien ?

Fille famille 3 : C'est le fait que, enfin, quand on a notre bac, on est beaucoup trop soutenu, parce qu'au lycée, de toute façon que ce soit moi ou que ce soit sur le parcours de ma sœur ou de mon frère, c'est qu'au lycée on était beaucoup trop soutenu. Y'avait beaucoup d'aides qui étaient mises en place pour pouvoir, ben justement, travailler, finaliser le diplôme et avoir ce bac-là, parce qu'on va dire le bac, c'est le passeport pour tous les autres métiers. Et le souci, c'est qu'une fois qu'on a notre bac, et qu'on se concentre sur les autres diplômes, que ce soit en BTS ou à l'université, peu importe, on n'est pas autant aidé. Enfin, on est livré un peu à nous même. Et le soutien qu'on avait à ce moment-là, on ne l'a pas après et ça fait que dans plein d'autres écoles on est obligé de refaire la même année parce que justement en fait, il y avait quelque chose qu'on n'avait pas compris, parce qu'il y avait un quelconque souci donc on n'a pas de soutien scolaire pour pouvoir poursuivre notre parcours, la suite... donc y'avait ça. Par contre, ce qui est bien, c'est que voilà, il y a plusieurs choix dans le sens où quand tu fais un bac, ce n'est pas après tu te retrouves juste avec ton bac et c'est tout, tu as la possibilité d'être en BTS, donc tu es un peu plus cadrée comme quand tu es à l'école, et puis après tu es un peu plus libre quand tu fais une université et tout donc, ça c'est bien. »

Ici, l'on voit que la réussite scolaire est une affaire de femmes. La traductrice de madame R a fait part de la décision familiale qui l'a conduite à cesser d'exercer une activité salariée pour permettre à ses enfants d'avoir une bonne vie :

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils aîné- 05/06/2021 :

« **Témoignage personnel de la traductrice de Madame R:** En plus, nous on ne travaille pas, on travaille, on dirait qu'on travaille pour gagner le smic, comme on n'a pas étudié ici, on ne peut pas travailler, mais nous on veut que nos enfants ils gagnent bien, ils vivent bien, ce n'est pas comme nous, donc nous on préfère ça. (*ne pas travailler*) (...). »

Mélanie VIJAYARATNAM⁸⁷ constate que se sont les femmes qui sont en lien avec l'école dans la mesure où les conditions de travail des pères les rend « indisponibles » pour cela. Nous tempèrerons cela par nos observations de terrain. Nous rencontrons régulièrement des pères tamouls parce qu'ils sont arrivés en France avant leurs épouses et maîtrisent mieux le français qu'elles. Cependant, cela nécessite pour eux comme pour nous de planifier le rendez-vous pour qu'il soit possible. Les contacts sont donc effectivement plus fréquents entre l'école et les femmes. La majorité d'entre elles jouent donc un rôle fondamental dans la trajectoire scolaire des leurs enfants. Cette répartition genrée des rôles parentaux est sans doute à l'origine de l'émergence de la réussite scolaire des filles que l'on trouve dans des métiers que leurs mères n'auraient pas pu occuper. Ainsi, le registre des mariages de la ville de La Courneuve mentionne deux femmes ingénieures parmi les mariées en 2017. Un

⁸⁷ Entretien accordé en juin 2021.

premier contact qui ne s'est pas poursuivi a été pris avec une jeune femme également en école d'ingénieur. Pour sa thèse, Mélanie VIJAYARATNAM a réalisé ses entretiens auprès d'un échantillon d'étudiantes en médecine.

La traductrice de madame R notera avec humour :

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils aîné- 05/06/2021 :

Traductrice de madame R : (...) lui, il est arrivé à 8 ans mais là il prend félicitations, lui il travaille bien et sa sœur mieux que lui (*Elle rigole*), elle travaille très, très, bien. »

La réussite scolaire constitue donc un enjeu différencié pour les filles et pour les garçons. C'est un des signes de l'autonomisation des femmes vis-à-vis des structures traditionnelles de la famille jaffnaise. Le refus des violences conjugales en est un autres.

2. *Le refus des violences conjugales :*

L'existence des violences conjugales dans une part non négligeable des familles tamoules sri lankaises est un fait attesté par Madame M et sa fille. L'alcoolisme semble être le premier facteur à l'origine de ces violences, comme permettent de le penser plusieurs témoignages :

Antonythasan JESUTHASAN écrit à propos de son père : « *Il se battait pour un oui ou pour un non et frappait aussi ma mère. J'avais peur de lui. Encore aujourd'hui, alors qu'il est mort en 2012, son souvenir continue à me terrifier ! (...). C'était un homme terrible. Très impressionnant physiquement, avec sa haute taille et son épaisse moustache, il était doté d'un caractère violent que l'alcool n'arrangeait pas (...).* »⁸⁸.

La traductrice de madame R confirme que l'alcoolisme est l'un des facteurs de divorce et estime que c'est un phénomène plus fréquent en France qu'au Sri Lanka :

Entretien avec madame R par l'intermédiaire d'une interprète amie de la famille et son fils aîné- 05/06/2021 :

« **LB :** Il y a des problèmes de pauvreté ? Parmi les enfants qu'on accueille ici, on a remarqué aussi, parfois, il y a de l'alcoolisme des pères...

Traductrice de Madame R: Oui, ça aussi, il y en a beaucoup, beaucoup, même à La Courneuve 4 routes, je vois il y a beaucoup d'hommes qui font ça.

LB : Mais ça, ça existe aussi au Sri Lanka ?

Traductrice de Madame R : Mais pas comme ici, il y en a, mais ce n'est pas comme ici. Mais ici, c'est beaucoup. Là-bas ce n'est pas comme ici, ici, c'est vrai que (*Elle*

⁸⁸ Jesuthasan Anthonythasan, Baron Clémentine, *Shoba, Itinéraire d'un réfugié*, Paris, Librairie Générale Française, Le Livre de Poche, 2017, p 18-19.

souffle), il y a des gens, ils font que ça, je vois, il y a des gens, toute la journée, ils boivent, ça c'est des hommes, la plupart c'est des hommes qui n'ont pas de famille aussi, ils vivent séparément, après ils ont divorcé à cause de ça aussi, il y a des familles comme ça. »

Une interprète professionnelle travaillant dans une structure qui accompagne des femmes victimes de violences conjugales nous dira que l'ensemble des femmes sri lankaises qu'elle connaît dans ce cadre ont eu affaire à un mari alcoolique. De même, une thérapeute nous dira que dans beaucoup de familles tamoules sri lankaises qui viennent la consulter, l'homme boit.

La fille de madame M indique que ces violences ne sont pas seulement le fait des anciennes générations, mais également celui de nouveaux migrants encore porteurs des stéréotypes de genre traditionnels et qui pour certains d'entre eux sont à la recherche d'un mariage leur permettant d'être en situation régulière au regard de l'entrée et du séjour en France :

Entretien avec madame M et sa fille aînée- 05/06/2021 :

« **LB** : Du coup au Sri Lanka, même ici, c'est assez courant les violences conjugales ?

Fille de Madame M : Oui, oui, les violences conjugales sont assez courantes, ben là même, y' eu ma sœur qui a une amie, c'est une jeune fille qui est née ici, elle a à peine 20 ans, elle s'est mise en couple avec un garçon qui venait d'arriver du Sri Lanka justement. (...). Il s'avère que c'est un copain qui était assez violent avec elle. C'était une relation très, très, toxique, il a été violent même physiquement pas que verbalement, et finalement après, elle est tombée enceinte, et étant donné que chez nous, encore une fois, ben une fille qui est enceinte, ben voilà, ce n'est pas bien etc... et tout, elle en a parlé à ses parents, et là ses parents lui ont dit : « bon ben tu vas te marier parce que là, tu commences à beaucoup trop salir l'honneur de la famille, on ne peut pas rester comme ça. » Donc, ils ont fait son mariage religieux, et après la fille elle a vu que le mec, ben non, il devenait encore plus violent que ça, il a commencé à l'agresser et tout, et donc, ils se sont séparés finalement, (...), mais là pour le coup, il a pas supporté qu'elle parte en dehors de lui, au-delà de son autorité, qu'elle s'échappe et tout ça, donc il est devenu encore plus violent, il l'a attrapé... (...) il l'a attrapé, il l'a violenté, il l'a violé etc... et tout... et là c'est parti jusqu'en procédure judiciaire. »

Nous avons également eu à connaître la situation de Madame T dans laquelle existait un niveau de violence similaire à celui décrit par la fille de madame M, de la part de l'époux sur la femme mais aussi sur les enfants. Les enfants avaient été orientés vers notre dispositif pour « un bain de langage » car l'enseignant pensait que leurs problèmes scolaires étaient liés au fait qu'ils ne parlaient pas français à la maison. Il faut souligner que le plus jeune des enfants, âgé de 3 ans était mutique. Ses deux grands frères, en âge d'aller à l'école primaire, parlaient peu. Après que la mère et les enfants ont été mis à l'abri, qu'ils ont pu faire des sorties, la parole a commencé à se libérer, et les enfants, surtout les plus grands ont commencé à prendre un réel plaisir à converser avec toutes les personnes qu'ils pouvaient croiser. La mère nous ayant indiqué par ailleurs que ses deux aînés parlaient français entre eux à la maison...

Ainsi, le fait de ne pas parler français à la maison ne peut expliquer à lui seul, les difficultés de langage de certains enfants. En effet, les violences intrafamiliales entraînent des risques significatifs de difficultés émotionnelles et interpersonnelles. Tous les enfants vivant dans une famille soumise aux violences intrafamiliales ne présentent pas de difficultés de ce type. Mais il apparaît que parfois, la non-maîtrise de la langue française par les enfants, comme par les parents est plus liée à des difficultés d'ordre social plutôt qu'à des difficultés d'ordre culturel. L'importance accordée par l'école à la norme de langue, empêche, semble-t-il certains enseignants d'identifier les situations de violences qui sont à l'origine de certaines difficultés de langage. La charge émotionnelle du langage est occultée. Pourtant, elle a des effets bien réels.

Nous avons pu aussi observer chez madame T, un déblocage des mots en français, au moment où elle a décidé d'engager sa procédure de divorce. La première phrase intelligible qu'elle a prononcé dans un français parfait, est la suivante : « Je veux divorcer. »

L'énonciation de ces mots révèle, nous semble-t-il, à la fois le lien longuement tissé entre elle et nous, souvent par l'intermédiaire d'une interprète, mais également, l'existence d'une tierce personne qui lui a appris ce vocabulaire. Nos observations de terrain nous ont permis d'identifier qu'il existe des réseaux d'entraides informels entre femmes tamoules face à ces situations de violences. Ces réseaux d'entraides « communautaires » se mêlent aisément aux réseaux des associations et des travailleurs sociaux, pour peu que le lien se noue.

Ainsi, madame M profitera-t-elle de notre entretien pour me demander des renseignements pour une femme abandonnée par son mari, qu'elle est en train d'aider :

Madame M : Je ne connais pas comment on fait les demandes de divorce. Demander le divorce, comment on fait ? Par exemple, mon mari, il n'est pas avec moi maintenant, j'ai besoin de divorcer, comment on fait ?

LB : Il faut aller voir un avocat, il faut saisir le juge pour demander le divorce. (...)

Madame M : D'accord, j'ai une deuxième question, si le mari, n'est pas là ici, il est séparé, comment on fait pour demander le divorce ?

LB : Alors, en fait, je ne sais pas, en fait, il y a plusieurs divorces, il y a le divorce où tous les deux sont d'accord pour divorcer, donc ça c'est assez facile.

Madame M : Oui, ça c'est normal...

LB : Et il y a le divorce où tous les deux ne sont pas d'accord pour divorcer, et là, c'est plus long...

Madame M : Comme pour moi, moi j'ai attendu 7 ans.

LB : C'est plus court maintenant, mais ça peut prendre du temps, mais si le mari n'est pas là, je ne sais pas comment on fait. Je peux me renseigner si vous voulez, mais je ne sais pas...

Mère famille 3 : Le mari n'est pas là, mais je connais la dame, elle s'est mariée en Inde, elle est venue ici en France, elle a eu un enfant et elle ne sait pas où est son mari, elle est toute seule. Avant, elle habitait X, maintenant elle habite à Y, elle m'a

demandé de l'aider, je lui ai dit d'accord, je vais t'aider. Je suis allée au tribunal de porte de Clichy, j'ai demandé à un avocat, il a donné un formulaire, je ne l'ai pas encore donné parce qu'avec le Corona ils ne prenaient pas les dossiers. Son mari, il est ici, il est resté avec une autre femme, et là, il ne regarde pas sa femme, il ne regarde pas sa fille. Comment on fait, je demande. Pour lui, il habite Paris. (...)

LB : Je peux me renseigner, mais là comme ça, je ne sais pas. (...)

Mère de famille 3 : Vous demandez comment on fait ?

Les discriminations de genre persistent pour les femmes tamoules sri lankaises vivant en France, mais les effets conjugués des transformations sociales de la société jaffnaise liés à la guerre et la fréquentation de la société d'immigration conduisent bon nombre d'entre elles à refuser les violences domestiques et à miser sur la réussite scolaire de leurs enfants, en particulier de leurs filles, afin de permettre à ces dernières de ne pas être cantonnée à l'espace domestique. De ce fait, les inégalités entre les hommes et les femmes se réduisent, et les filles accèdent à des métiers plus élevés dans la hiérarchie sociale que ceux qu'occupent leurs mères, voire elles exercent une activité salariée alors que leurs mères étaient au foyer. Un certain nombre de pères sont, quant à eux, fragilisés dans la société d'accueil. Peut-être en raison de leur déclassement professionnel et de leurs conditions de travail. Peut-être aussi par les traumatismes liés à la guerre. Car, en 2005, 84% des patients sri lankais reçus au COMEDE présentaient des antécédents de violence et 47% des antécédents de torture dans le pays d'origine⁸⁹. Dans le rapport 2015 du COMEDE, la torture est encore évoquée par 34% des patients sri lankais⁹⁰. Le rapport au langage s'en trouve entravé, car « *la douleur physique, causée par la torture, détruit jusqu'à la possibilité de recours au langage* »⁹¹.

Cependant, deux hommes tamoules sri lankais interrogés expliquent que s'il n'est pas interdit de faire une consommation modérée d'alcool, certains de leurs compatriotes exagèrent. Ces deux personnes sont des migrants arrivés l'un en 1978, l'autre en 1991. Appartenant tous les deux à la caste des Vellalars, ils sont venus en France poursuivre leurs études universitaires, ils ont obtenu le statut de réfugié, puis la nationalité française et occupent ou ont occupé un emploi stable dans le secteur public ou assimilé. Tous deux ont témoigné d'une implication certaine dans l'éducation de leurs enfants. Les réalités différenciées liées à l'appartenance de caste, cumulées à la période de migration et au statut acquis dans la société d'immigration produisent des différences dans la transmission des capitaux culturels et scolaires des parents vers les enfants.

⁸⁹ COMEDE (Comité pour la santé des exilés), Guide pratique 2008- Prise en charge médico-psychosociale des migrants/étrangers en situation précaire, p 51.

⁹⁰ COMEDE (Comité pour la santé des exilés), Guide pratique 2015- Prise en charge médico-psychosociale des migrants/étrangers en situation précaire, p 369.

⁹¹ Mantovan Giacomo, « Faire parler » : Réflexions autour de l'écriture des récits de vie pour la demande d'asile des Tamoules sri lankais », in Delon Madavan, Gaëlle Dequirez, Éric Meyer, *Les communautés tamoules et le conflit sri lankais*, Paris L'Harmattan, 2011 p.183-212.

II. Différences de castes et des inégalités scolaires atténuées par la politisation de l'exil.

Les différences de castes transparaissent dans les témoignages de la famille D et de la famille M, que ce soit au niveau du rapport à la langue et au langage, ou dans la qualité des temps de loisirs.

1. Inégalités dans le rapport à la langue et au langage mais aussi dans la qualité des temps de loisirs.

Dans la famille D maîtrise le tamoul écrit et parlé, il maîtrise aussi parfaitement le français et l'anglais. Toutes ces langues lui ont été transmises et apprises soit par sa mère, soit par son père :

Monsieur D : Ça c'est la lettre que je vous montrais (*il montre une photo d'une carte postale écrite en tamoul*).

LB : Ah oui, tu écris le tamoul aussi ?

Fils de Monsieur D : Y'a longtemps, ça c'était en classe de neige.

Monsieur D : C'est sa maman qui lui a appris.

Fils de Monsieur D : En vrai, je voulais écrire en français, mais je me suis dit, voilà c'est pour papa et maman, faut écrire en tamoul. Je voulais écrire en français mais bon, parce qu'il y a maman aussi, elle ne peut pas très bien comprendre le français. J'ai écrit en tamoul. J'ai fait ce que je pouvais.

LB : À la maison tu parles tamoul ?

Fils de Monsieur D : Oui, c'est ma mère qui m'a appris le Tamoul. Je ne suis pas allé à l'école pour apprendre le tamoul, c'est ma mère. Depuis que je suis petit.

LB : Du coup tu parles combien de langues, alors toi ?

Fils de Monsieur D : français, anglais, tamoul (...)

Monsieur D : En latin, il a de bonnes notes, vous n'avez pas regardé ça ? (*Monsieur montre le bulletin de son fils*).

LB : Anglais : 19, 19,5, 19. Ouah, mais tu as que des super notes.

Monsieur D : C'est le meilleur de la classe.

LB : Et latin aussi, 19. Ça va, ça te plaît ? Et du coup, maman elle parle tamoul, elle parle français un petit peu, c'est ça ?

Fils de Monsieur D : Oui, un peu.

LB : Papa, il parle français.

Fils de Monsieur D : Papa, il parle plutôt français, mais dès fois je parle tamoul avec lui aussi.

LB : Papa, il parle anglais aussi ?

Fils de Monsieur D : Oui, il parle très bien l'anglais. Ma mère, elle m'apprend aussi un peu l'anglais.

LB : Donc, en fait, à la maison tu parles anglais, français et tamoul ? Qu'est-ce que tu en pense, il y a des gens qui disent que les enfants qui ne parlent que tamoul à la maison, c'est pour ça qu'ils ont des difficultés à l'école ?

Fils de Monsieur D : En vrai, ça c'est vraiment pour ceux, ben voilà, par exemple, ceux qui sont venus d'Inde, qui ne sont pas nés en France. Qui sont venus d'Inde, qui commencent en français, pour eux, c'est dur. Moi, je ne sais pas, ben, vu que je suis né en France, je parle français beaucoup, donc moi, je suis habitué. Dès fois, je

confonds le français et le tamoul, mais après, voilà, ça c'est à la maison, ça. En fait pour moi, ce n'est pas vraiment une difficulté de gérer plusieurs langues, ce n'est pas une difficulté.

Le fils de monsieur D, comme ses parents est polyglotte. Par ailleurs, il maîtrise le tamoul, non seulement à l'oral, mais également à l'écrit. Il explique que sa mère lui a « appris » le tamoul. Cette transmission de la langue s'est faite par un enseignement formel et non dans le cadre des seuls échanges verbaux du quotidien. La maîtrise de la langue écrite est un signe d'un capital scolaire élevé. Il excelle par ailleurs en Anglais au collège, son père et sa mère étant tout deux anglophones. Nous avons vu dans la première partie que le fait de maîtriser l'Anglais était une caractéristique de la bourgeoisie jaffnaise.

La fille de madame M ne maîtrise le tamoul qu'à l'oral. La langue lui a été transmise par sa mère dans les échanges du quotidien et lorsque la mère et ses enfants regardaient des émissions en tamoul :

LB : Tu parles encore tamoul ?

Fille de Madame M : Oui, oui je parle bien, mais je ne sais pas lire et écrire tamoul. Je sais parler mais je sais pas du tout lire et écrire tout ça, et encore j'ai appris parce qu'on parle avec ma mère et aussi parce qu'on regarde la télé, quand ma mère regarde des émissions, maintenant au jour d'aujourd'hui on regarde plus ça, mais avant, c'était surtout grâce à ça que j'avais appris à parler tamoul. (...).

Par ailleurs, sa mère a perdu la maîtrise de l'anglais :

Madame M : Moi avant, il parle bien anglais, maintenant je suis arrivée ici, je mélange tout. Quelqu'un il ne parle pas anglais ici, moi j'ai tout perdu, maintenant si on me parle anglais, l'anglais ne vient pas, parler un peu. Je comprends, je ne parle pas maintenant. Ici quelqu'un connaît l'anglais mais il ne le parle pas. Il est important de parler le français.

Et elle-même exprime une insatisfaction quant à son niveau dans cette langue qu'elle a apprise durant sa scolarité :

Fille de Madame M : Je ne comprends pas comment c'est possible que même arrivé dans les études supérieures, ben on est obligé d'avoir des cours de soutien en anglais ou essayer de faire de nous-même pour avoir un programme à part pour pouvoir apprendre à parler les langues étrangères, surtout que quand tu sais parler anglais, c'est beaucoup plus facile pour toi. Moi je sais que dans mon cabinet aujourd'hui, y'a un client qui vient de Chine, il a ouvert des petits restaurants ici, de base il est de là-bas, mais il a ouvert un petit restaurant ici et tout, mais avec lui du coup je parlais en anglais, mais le problème c'est que j'ai pas autant de niveau, je sais me faire comprendre et je comprends ce qu'il me dit, mais c'est pas toujours ça en fait, des fois je suis obligée d'aller sur internet, pour chercher, pour savoir comment formuler les choses et tout, et c'est vrai qu'à l'école ça à l'école, par contre, c'est un point faible aussi.

Ces témoignages montrent des pratiques langagières différentes selon la position pré migratoire de caste des parents. Dans le cas du fils de monsieur D, la langue écrite transmise et pratiquée au sein de la famille possède une valeur supérieure au langage du quotidien et de la télévision. Sur le marché linguistique de l'école, l'une est légitime, l'autre beaucoup moins. Par ailleurs, le fait de parler tamoul au sein de la famille n'est un problème pour l'école que lorsqu'elle repaire des difficultés scolaires. Dans ce cas, la norme scolaire véhiculée par les enseignants peut conduire à un discours dévalorisant sur la langue d'origine et au quasi-abandon de celle-ci. En fait, le problème, ce n'est pas le tamoul en soi, mais un tamoul oral populaire. Or « *les pratiques langagières de l'école sont structurées par une culture de l'écrit* »⁹².

De plus, les enfants nés en France et issue de familles uniquement tamoulophone ne bénéficient pas de cours pour apprendre français à leur entrée en maternelle. C'est comme si leur jeune âge suffisait à l'acquérir avec facilité. Sur ce point les expériences du fils de monsieur D et de la fille de madame M diffèrent également :

Alors que ses parents lui parlaient exclusivement tamoul jusque-là, le fils de monsieur D a été préparé à l'apprentissage du français par son père. De plus, monsieur D ayant déjà eu trois enfants de son précédent mariage, il ne découvre pas l'école maternelle :

« LB : Quand tu es arrivé à l'école maternelle, à la maison, papa et maman, ils parlaient déjà français, anglais et tamoul ?

Fils de monsieur D : Anglais pas trop, mais tamoul oui. Anglais, c'est vraiment à la primaire.

Monsieur D : Quand il est entré dans les classes de maternelle, moi j'ai commencé à lui parler un petit peu français, sa maman, tamoul. Moi c'est français. Comme ça il a appris bien. Là, il a appris petit à petit, même à deux ans et demi il a appris, il connaît le français. »

La fille de madame M se souvient de son entrée en maternelle comme d'un épisode assez traumatisant. Au Sri Lanka, la scolarité débute à 5 ans. C'est donc la première personne de la famille à faire l'expérience de ce type de scolarité :

Fille de Madame M : Et en plus, comme je vous ai dit, étant donné que les enfants là-bas, ils savent plus ou moins tous parler français, ben quand tu te retrouves avec des enfants qui savent s'exprimer et que toi, tu peux même pas, enfin, en plus j'ai pas fait de crèche non plus, ma mère quand elle travaillait, même après qu'elle a été enceinte, même après son congés de maternité, elle est partie travailler, et moi, du coup c'était une de mes grands-mères qui me gardait à la maison, donc j'étais pas partie à la crèche pour justement être adaptée à ça, non, j'avais pas déjà de période d'essai quoi.

L'expression « être adaptée » exprime le fait qu'elle a ressenti qu'elle n'était pas dans la norme attendue par l'école. Comme elle l'explique, sa mère qui possédait des rudiments de français n'était pas disponible pour les lui transmettre dans sa petite

⁹² Lahire Bernard (sous la direction de), *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, paris, Editions du Seuil, 2019, p 1031.

enfance. Elle a dû se débrouiller et même assister à des séances d'orthophonie pour acquérir les bases de la langue française. Lorsque le plus jeune des enfants de la fratrie rencontrera lui aussi des difficultés à l'école maternelle, la famille en viendra même à quasiment abandonner le tamoul dans un souci de se conformer à la demande de l'école :

Fille de Madame M : (..) à l'époque, quand mon frère même était en maternelle, je me rappelle, le directeur il venait me voir, il disait « oui, il faudrait qu'à la maison, vous sachiez parler plus français, que vous parliez français, parce qu'il a du mal à s'exprimer... », même mon frère, il avait du mal et tout, mais après au fur et à mesure du temps, on a complètement arrêté de parler tamoul et on a beaucoup pratiqué le français entre nous, et même avec ma mère pour que du coup ce soit beaucoup plus facile pour communiquer, après maintenant, on s'exprime quasiment, 80% du temps, en français, et si on fait une phrase en tamoul, on est obligé d'insérer quelques mots en français pour pouvoir se faire comprendre, sinon, c'est compliqué. On en est arrivé à ce stade-là.

La position prémigratoire de caste conditionne la nature du capital langagier dans la société d'origine. Dans le cas de la famille D, le fait de parler tamoul, n'est pas un facteur de difficultés scolaires dans le système français, essentiellement parce que dans cette famille le capital langagier fait partie d'un capital culturel plus large qui est celui d'un milieu social cultivé. De plus, l'un des parents possède un capital langagier en français et il est en position de le transmettre à son fils. Alors que dans le cas de la famille M, le seul capital langagier possédé est un capital oral principalement constitué du langage acquis dans les pratiques quotidiennes de l'espace domestique. Dans ce dernier cas, la famille n'aura pas d'autres choix que d'abandonner le tamoul pour se conformer à la norme scolaire française.

Mais le capital culturel transposable en capital scolaire de la famille D ne se limite pas à la maîtrise de la langue écrite et à son plurilinguisme. Il est également nourri par les loisirs éducatifs de l'enfant, par une organisation bien réglée de ses temps de loisirs et un « contrôle » de ses fréquentations :

Le père et le fils s'excuseront d'abord d'arriver en retard à notre entretien en raison du prolongement imprévu de la séance de badminton du mercredi après-midi. Puis, ils m'expliqueront :

« Monsieur D : Même son copain, il vient de Pondichéry aussi, depuis qu'ils sont petits, ils sont dans la même classe. Maintenant, ils sont séparés, dans une autre école. Mais toujours, il a continué à parler avec lui.

Fils de Monsieur D : C'est mon meilleur ami depuis la maternelle.

Monsieur D : Quand il arrive à la maison, ils parlent français, mais ils ont appris le piano aussi comme je vous ai parlé.

Fils de Monsieur D : Je sais faire le « rubik's cube », mais bon, ça fait longtemps, faut que je réapprenne, mais avant je savais faire « le rubik's cube », mon meilleur record c'est moins d'une minute. 58 secondes, (...). »

Ni madame M, ni sa fille n'évoqueront de quelconques loisirs, si ce n'est les vacances d'été au Sri Lanka à l'âge adulte. Ces loisirs qui ont formé la « culture

générale » du fils de monsieur D, comme il le dit lui-même. Culture générale si déterminante dans la formation des inégalités scolaires. Pourtant, tous les enfants de madame D auront leur baccalauréat et poursuivront leurs études au-delà.

À plusieurs reprises dans les propos de la fille de madame M, on note une volonté de comprendre, un esprit critique, un regard sur le monde sans doute hérité de l'expérience politique de sa mère. Une expérience politique vécue en tant que femme qui a défié les traditions, mais également en tant que femmes de la communauté tamoule sri lankaise influencée par l'idéologie anti-castes du LTTE. La dimension politique de l'exil semble donc avoir joué en faveur des enfants dont les parents se situaient au bas de l'échelle sociale des castes dans le pays d'origine.

2. *Les effets positifs de la politisation de l'exil sur la réussite scolaire des enfants des familles des basses castes.*

L'origine des inégalités scolaires ne se réduit pas aux compétences transmises par les parents dans la sphère familiale. « (...), *l'enfant ne peut se former, acquérir des savoirs, réussir que s'il travaille à l'école. Et il ne travaillera que si l'école et le fait d'apprendre font sens pour lui. La question du sens doit donc être posée en amont de celle de la compétence (quel sens le fait d'aller à l'école présente-t-il pour l'enfant ?) et au fondement de celle de l'acquisition des compétences (pour un enfant, que signifie « apprendre », « travailler à l'école » ?)* »⁹³. Aussi, comprendre ce qui mobilise les enfants dans le champ scolaire, ce qui les incite à travailler à l'école, est-il tout aussi important, voire pour certains chercheurs, plus important que de savoir quels sont les compétences ou les « manques » qui leur ont été transmis (CHARLOT, 1992). L'acquisition d'une culture politique par les personnes appartenant aux basses castes, sous l'influence du LTTE, s'accompagne-t-elle d'un regard sur le monde qui peut favoriser un rapport positif au savoir et l'émergence d'un projet scolaire allant de pair avec le projet politique. Ainsi, dans la famille M, le paradigme de l'égalité opère-t-il en ce sens :

« LB : C'est quoi les différences qu'il y a entre l'école au Sri Lanka et l'école ici.

Madame M: Ici, c'est l'égalité, tout le monde il est même chose, là-bas n'est pas comme ça. Pour vous donner le respect et les regarder toi... » (...)

Fille de Madame M: (...), ma mère elle aurait pu être médecin, mais on est quand même filles de pêcheurs, voyez ce que je veux dire ?

La mère a raconté aux enfants, les discriminations subies par ses camarades de classe de basses castes. En miroir, elle leur dit « ici, c'est l'égalité ». Elle leur tient donc un discours positif sur l'école. Au Sri Lanka, elle aurait pu devenir

⁹³ Charlot Bernard, « Rapport au savoir et rapport à l'école dans deux collèges de banlieue. », *Sociétés contemporaines* N°11-12, Septembre / Décembre 1992, p 119-147. DOI : <https://doi.org/10.3406/socco.1992.1083>. URL : www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1992_num_11_1_1083

médecin, mais elle n'a pas pu à cause de son appartenance de caste. Ici, les choses sont possibles.

À plusieurs reprises, on trouve dans le discours de la fille aînée de Madame M une volonté de comprendre, de s'informer, de se cultiver, un rapport positif au savoir favorable à la mobilisation et à la persévérance scolaires :

« **Fille de Madame M** : (...) je ne vais pas dire que les gens c'est des moutons, mais ils suivent comme ça le flot, et ils ne se demandent pas pourquoi. Mais moi, étant donné que j'avais envie de savoir pourquoi, ben j'ai fait des recherches dessus, (...) »

« **Fille de Madame M** : mais le problème c'est que j'ai pas autant de niveau, je sais me faire comprendre et je comprends ce qu'il me dit, mais c'est pas toujours ça en fait, des fois je suis obligée d'aller sur internet, pour chercher, pour savoir comment formuler les choses et tout, et c'est vrai qu'à l'école ça à l'école, par contre, c'est un point faible aussi.

Peut-être ce rapport positif au savoir vient-il également de la fierté que Madame M tire de certaines de ses compétences scolaires et de son attitude très volontaire, qu'elle a transmises à ses enfants durant leur scolarité dans le primaire :

« **LB** : Vous les aidiez quand ils étaient petits pour l'école. Elle vous aidait maman ?
Madame M : Oui moi, j'aidais bien.
Fille de Madame M : Oui, elle nous aidait beaucoup...
Madame M : Je connais les mathématiques, moi...
Fille de Madame M : Justement, même si voilà, en français ce n'était pas trop ça, en mathématiques ben, ma mère c'était une lionne, elle savait tout, donc c'était plus facile en mathématiques, puis en plus pour les maths, il n'y a pas besoin de langue, donc du coup, c'était plus facile. »

Madame M est aussi très fière que ses compétences en mathématiques la placent parfois au-dessus du directeur du magasin où elle travaille :

Madame M : moi je n'ai pas besoin de calculatrice, dans le travail aussi, tout le monde il est... à la caisse tout de suite, je calcule... tout le monde il dit quoi ? Le directeur, il ne sait pas compter et toi tu sais compter vite.

On notera que la fille aînée de Madame M est devenue comptable.

Mais la politisation de l'exil ne se traduit pas uniquement par ce rapport positif au savoir. Il existe tout un réseau associatif de femmes, de jeunes, sportives, culturelles. « Il y a aussi la jeunesse étudiante tamoule ainsi que l'association Tamoulchulai qui regroupe plusieurs écoles de tamoul, de soutien scolaire en français, de musique et de danse. (...) »⁹⁴. À partir de la fin des années 90, une trentaine

⁹⁴ Goreau-Ponceaud Anthony, *La diaspora tamoule : trajectoires spatio-temporelles et inscriptions territoriales en Île-de-France*, Thèse dirigée par Pierre Singaravelou, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2008., pp 329-330

d'écoles se regroupent dans l'association Tamoulcholaï. Elles accueillent environ 1.600 enfants en 2001, âgés de 5 à 18 ans⁹⁵.

Les enfants de madame R fréquentent une association de ce type :

« Traductrice de Madame R : Oui, on fait des cours de tamouls ici, il y a une association à La Courneuve, cours d'anglais, cours de tamoul, de la musique traditionnelle.

LB : Et toi, tu as été dans ces cours ?

Fils de Madame M : Oui, j'y suis encore.

LB : Et dans ce cours tu fais quoi ? Du tamoul, que du tamoul ?

Fils de Madame R : Ah oui.

Traductrice de Madame R : En fait, comme le français, on prend le diplôme, à chaque l'année, comme le français 6^{ème}, 5^{ème}, en tamoul aussi, on fait la même chose.

Fils de Madame R : En fait, chaque année, il y a un grand test pour passer à l'année supérieure.

Traductrice de Madame R : En fait, vous connaissez la salle d'examen à la place, il y a une grande salle d'examen au RER B, c'est là-bas qu'on fait chaque année, vers le mois de juin, il y a plusieurs associations en France, on dirait plus de 65, et il y a plus de 5.000, 6.000 élèves qui font en même temps l'examen. (...)

LB : Donc, il y a beaucoup d'enfants qui viennent ?

Traductrice de Madame R : Oui, il y a plus de 300 enfants qui font les cours.

LB : C'est que des enfants de La Courneuve ?

Traductrice de Madame R : Non, il y a des enfants qui viennent de Bobigny, Blanc Mesnil, de partout.

LB : Et là donc il y a des cours tamoul ?

Traductrice de Madame R : tamoul, anglais, cours de violon, danse. (...)

LB : Du coup, toi ça t'a aidé parce que tu as fait de l'anglais dans cette école.

Fils de Madame R : Ah oui !

Traductrice de Madame R : Je connais plusieurs gens tamouls, les enfants ils travaillent plus en anglais à l'école, ils ont de meilleures notes parce qu'ici, il y a plusieurs tamouls ils laissent faire l'examen de Cambridge... vous savez l'examen d'Angleterre... Cambridge test, ça, ils font beaucoup, beaucoup d'élèves, mon fils il a fait jusqu'au niveau A2 Flyers, là à cause du COVID, il n'a pas fait l'aide, ça c'est un examen, vous savez, c'est par l'Angleterre qu'ils font l'examen, c'est un diplôme qui nous sert pour le travail aussi, donc il y a plusieurs enfants du Sri Lanka qui font ça aussi.

LB : Du coup ça fait combien d'heures à côté de l'école dans cette école ?

Fils de Madame R : Ben du coup, 2 heures de tamoul et 2h d'anglais.

LB : Par semaine ?

Fils Famille 2 : Oui.

LB : 2h de tamoul, 2h d'anglais, le tennis...

Traductrice de Madame R : On est habitué.

⁹⁵ Étienne Angéline, « Tamouls du Sri Lanka en France : politisation de l'exil dans l'ombre des Tigres », *Revue européenne des migrations internationales* [en ligne], vol 33-n°4/2017, mis en ligne le 01 décembre 2019, consulté le 13 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remi/9376> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.9376>

Fils de Madame R : En vrai, ça va, ben c'est comme l'école. Ben maintenant on fait deux heures d'histoire et deux heures de français d'affilé, du coup on a juste à faire tamoul et anglais, après on mange, on se repose un peu et après on va au tennis.

LB : Ça c'est le mercredi ?

Fils Famille 2 : Non le samedi.

Ce type d'encadrement périscolaire est aussi un des moyens de réduire les inégalités scolaires liées à l'appartenance de caste. L'un de nos contacts, une jeune-femme en école d'ingénieur spécialisées dans les nanotechnologies nous dira que ses parents n'avaient pas les capacités pour l'aider dans sa scolarité, mais qu'ils ont tenu à l'inscrire dans ce type d'association. Elle considère que c'est ce qui lui a permis d'avoir un bon niveau scolaire.

Conclusion :

La société jaffnaise d'avant-guerre se caractérise par une hiérarchie de castes assez rigide et de fortes discriminations de genre. Il existe donc des positions sociales prémigratoires des parents très différenciées selon qu'ils appartenaient à la caste des Vellalars, à celle des pêcheurs ou à des castes plus basses encore dans la hiérarchie. De la fin des années 1970 jusqu'à la fin des années 1980, l'immense majorité des émigrés tamouls sri lankais sont issus de la caste des Vellalars. Depuis la fin du XIX^e siècle, cette bourgeoisie jaffnaise avait pris l'habitude de migrer vers l'Angleterre pour y poursuivre ses études dans les meilleures universités. La limitation de l'accès à l'enseignement supérieur dans leur pays, les a donc conduits à poursuivre dans cette tradition. Ils se sont arrêtés en France en raison des restrictions de la politique migratoire britannique. Dotés d'un capital culturel et scolaire élevé, ils se sont bien insérés dans une société française qui possédait encore un haut niveau de protection des salariés sur le marché de l'emploi. C'est dans ce cadre historique qu'ils ont pu accueillir leurs femmes et leurs enfants.

À partir de la fin des années 1980, arrivent les immigrés qui ont pris part au conflit parce qu'ils étaient membres du LTTE ou parce qu'ils avaient aidé cette organisation. Parmi eux, nombreux sont ceux issus de la caste des pêcheurs au capital culturel et scolaire moins élevé que celui des Vellalars. Ils arrivent dans une France où les droits individuels et collectifs des salariés ont commencé à être mis à mal par une progression considérable des contrats précaires. De plus, après avoir pratiqué une politique de régularisation des demandes de protection internationale de la quasi-totalité des tamouls sri lankais au début des années 1990, l'Etat français applique une politique beaucoup plus restrictive. La précarité du travail et des conditions de vie s'en trouvent accrues pour les familles.

Enfin, à partir des années 2000 arrivent les émigrés qui fuient une guerre sans merci entre l'armée sri lankaise et le LTTE. L'année 2009 en constitue le paroxysme. Parmi ces migrants, les basses castes semblent être encore plus représentées que précédemment. Durant la guerre, les écoles ont été souvent la cible de l'armée sri lankaise. De nombreux auteurs observent une baisse du niveau scolaire de la population de Jaffna. La précarité de l'emploi a encore gagné du terrain en France. La vie des étrangers en situation irrégulière au regard de la législation sur l'entrée et le séjour s'est faite encore plus difficile qu'auparavant.

Aux positions sociales différenciées s'ajoutent donc les différences de positions sociales dans la société d'immigration fortement conditionnées par la période historique d'arrivée en France.

Les inégalités scolaires ne trouvent donc pas leurs origines dans un seul déterminisme social lié à la langue, à la culture ou à l'appartenance à une catégorie socio-professionnelle des parents. Elles se forment à la croisée de déterminismes multiples : l'appartenance de castes dans la société d'origine, le genre, l'insertion professionnelle des parents dans la société d'immigration (et notamment la maîtrise des horaires de travail), les conditions d'habitat, le niveau de maîtrise de la langue

d'origine (langue écrite et orale, ou seulement orale, langue savante ou langue populaire), la qualité des temps de loisirs... Cette liste n'est pas exhaustive, elle énumère les déterminismes qui sont apparus comme les plus saillants dans les discours des personnes interrogées. Nous aurions pu en étudier encore d'autres comme l'âge d'arrivée des enfants en France et donc dans le système scolaire, la place de l'enfant dans la fratrie, l'importance de la religion, l'influence de la scolarisation dans l'enseignement privé, des pratiques enseignantes ou encore des normes scolaires. Le temps imparti et l'ampleur de cette recherche n'y ont pas suffi.

Cette limitation dans l'étude de la multiplicité des déterminismes relève aussi d'un choix. Celui de mettre en évidence le sens positif donné à l'école par les parents et les enfants que nous avons rencontré. Car pour l'ensemble d'entre eux, elle est bien un moyen au service d'un projet familial. Projet qui trouve sa source dans la dimension politique de l'immigration tamoule sri lankaise qui ne confond pas déterminismes avec fatalité.

Le politique ne se réduit pas ici à l'engagement partisan. Il est une conception du monde, une prise de conscience qu'il n'est pas de destin écrit d'avance. Les principes de discrimination traditionnels de la société jaffnaise ont été ébranlés par l'idéologie du LTTE, surtout celui de la hiérarchie des castes. Les femmes sont sorties de l'espace domestique. Certaines contraintes et forcées par le veuvage ou les destructions de la guerre. D'autres par la volonté de s'engager dans le combat. Mais toutes ont fait l'expérience de la possibilité d'un autre statut que celui que leur assignait la tradition. Les possibles se sont donc ouverts. Cela a créé un rapport positif au savoir favorable à la mobilisation scolaire des enfants. Le paradigme de l'égalité est au cœur de ce projet. Contrairement aux idées reçues, il fait ainsi écho à l'idéal de l'école républicaine. Même si les enfants des familles tamoules sri lankaises réussissent de façon différenciée à l'école, beaucoup occupent aujourd'hui une position sociale plus élevée que leurs parents dans la société d'immigration.

Reste une question. La défaite politique et militaire du LTTE au Sri Lanka aura-t-elle pour conséquence un affaiblissement de cette force motrice qu'est la dimension politique de cette immigration, et partant une moindre mobilisation scolaire des enfants ?

En posant cette question, nous souhaitons souligner la nécessaire prise en compte de la dimension historique de l'immigration dans l'analyse des rapports des familles immigrés avec l'école, ouvrant ainsi la perspective d'une recherche future pour y répondre.

Bibliographie :

Assayag Jackie, « La caste entre histoire et anthropologie. Le « grand jeu » interprétatif », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2003/4 (58e année), p. 815-830. URL : <https://www.cairn.info/revue-Annales-2003-4-page-815.htm>

Charlot Bernard, « Rapport au savoir et rapport à l'école dans deux collèges de banlieue. », *Sociétés contemporaines* N°11-12, Septembre / Décembre 1992, p 119-147. DOI : <https://doi.org/10.3406/socco.1992.1083>. URL : www.persee.fr/doc/socco_1150-1944_1992_num_11_1_1083

Darmon Muriel, *La socialisation*, Malakoff, Armand Colin, 2016.

Deliège Robert, « Chapitre 5. L'idéologie du pur et de l'impur », dans : *Les castes en Inde aujourd'hui*. Sous la direction de Deliège Robert. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Sociologie d'aujourd'hui », 2004, p. 133-165. URL : <https://www.cairn.info/les-castes-en-inde-aujourd-hui--9782130540342-page-133.htm>

Dequierez Gaëlle, « l'histoire de Sri Lanka vue par les associations nationalistes tamoules en France », *Hommes et migrations* [en ligne], 1291/2011, mis en ligne le 31 décembre 2013, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/678>; DOI : 10.400/hommesmigrations.678

Étiemble Angéline, « Tamouls du Sri Lanka en France : politisation de l'exil dans l'ombre des Tigres », *Revue européenne des migrations internationales* [en ligne], vol 33-n°4/2017, mis en ligne le 01 décembre 2019, consulté le 13 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/remi/9376> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.9376>

Fanon Frantz, *L'An V de la révolution algérienne*, Paris, La Découverte, 2011, p 86

Goreau-Ponceaud Anthony, *La diaspora tamoule : trajectoires spatio-temporelles et inscriptions territoriales en Île-de-France*, Thèse dirigée par Pierre Singaravelou, Université Michel de Montaigne- Bordeaux III, 2008.

Hrdlicková Zuzana, « The impact of the Sri Lankan conflict on the social status of Tamil women » in Madavan Delon, Dequierez Gaëlle, Meyer Éric, *Les communautés tamoules et le conflit sri lankais*, Paris, L'Harmattan, 2011, p 73-104

Hugh-Jones Stephen, « Ceylan, Une démocratie parlementaire en voie de disparition ? », *Le Monde Diplomatique* [en ligne], Mars 1965, consulté le 12 septembre 2021. URL : https://www.monde-diplomatique.fr/1965/03/HUGH_JONES/26532

Ichou Mathieu, *Les enfants d'immigrés à l'école. Inégalités scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur*, Paris, Presses Universitaires de France, 2018.

Jesuthasan Anthonythasan, Baron Clémentine, *Shoba, Itinéraire d'un réfugié*, Paris, Librairie Générale Française, Le Livre de Poche, 2017.

Lahire Bernard, *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2017.

Lahire Bernard (sous la direction de), *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Editions du Seuil, 2019.

Madavan Delon, « Déségrégation socioreligieuse d'une ville dans l'immédiat après-guerre », *Carnets de géographes* [En ligne], 2 | 2011, mis en ligne le 02 mars 2011, consulté le 12 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/2690> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.2690>

Madavan Delon, « La diaspora tamoule sri lankaise en Malaisie », *Hommes et migrations*, n° 1291, 2011.

Madavan Delon, « Réfugiés tamouls sri lankais : guerre, migration et intégration », *Migrations Société*, 5 (161), 2015, p105-120.

Mantovan Giacomo, « Faire parler » : Réflexions autour de l'écriture des récits de vie pour la demande d'asile des Tamouls sri lankais », in Delon Madavan, Gaëlle Dequierez, Éric Meyer, *Les communautés tamoules et le conflit sri lankais*, Paris L'Harmattan, 2011 p.183-212.

Meyer Éric Paul, « Sri Lanka, Aux racines du drame », *Le Monde Diplomatique* [en ligne], Novembre 1983, consulté le 12 septembre 2021. URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/1983/11/MEYER/37651>

Meyer Éric, *Ceylan. Sri Lanka*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Questions-Sais-je ? 1994.

Meyer Éric, *Religions et politique à Sri Lanka à l'ère post-coloniale* in *Politique et Religions en Asie du Sud Est. Le sécularisme dans tous ses états*. Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2012, p.137-160

Osmund Boparachchi, Delon Madavan, Éric Meyer, Édith Parlier-Renault, « Sri Lanka », *Encyclopaedia Universalis* [en ligne], consulté le 10 septembre 2021. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/sri-lanka/>

Rea Andrea, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2021.

Rigoni Isabelle. « Nationalisme et violence politique dans l'État Unitaire. Les Kurdes du PKK et les Tamouls du LTTE », *CEMOTI*, n° 28, 1999. Turquie Israël. p 255-286. DOI : <https://doi.org/10.3406/cemot.1999.1499>
https://www.persee.fr/doc/cemot_0764-9878_1999_num_28_1_1499 consulté le 25/09/2021

Terray Emmanuel, « 1 - Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in Étienne Balibar éd., *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*. Paris, La Découverte, « Sur le vif », 1999, p. 9-34. DOI :

10.3917/dec.balib.1999.01.0009. URL : <https://www.cairn.info/sans-papiers-l-archaisme-fatal--9782707130501-page-9.htm>

Vijayaratnam Mélanie, *Un sari rouge en héritage. Stratégie d'alliance des femmes tamoules en France*, Thèse dirigée par Marie Rose Moro, Université de Paris, 2020.

Wickramasinghe Nira, « Tamoul Séparatisme, Sri Lanka », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 12 septembre 2021. URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/separatisme-tamoul-sri-lanka/>

Texte législatif :

Loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale.